



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014
PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatorze et le vingt-cinq février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la salle de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sur convocation du 18 février 2014 et sous la présidence de Monsieur Michel MOYRAND, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, Mme LABAILS 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme MOULENES 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, M. LEMAIRE, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme PUJOLE, Mme PERRAUD-DAUSSE, Mme DARTENCET, Mme BORAS, Mme MONTEIL-MAYAUD formant la majorité des membres en exercice
Absents, excusés : Mme PADER (mandataire M. LE VACON), M. DESMESURE (mandataire Mme PATRIAT), Mme DOUX-BRUN (mandataire Mme MOULENES), Mlle BOUSSARIE, (mandataire M. GERAUD)
Absents : M. BELLOTEAU, Mme DELORD, Mme LAURENT-SAUVAGE

M. le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Après avoir fait l'appel, M. le Maire constate que le quorum est atteint.

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T, Monsieur François BOUDY, maire adjoint, est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire

Je voudrais vous signaler qu'il y a deux modifications sur les projets de délibérations n° 13 et n° 21. Des nouveaux dossiers ont été remis sur table, qui annulent et remplacent les précédents.

Je vous demande d'en prendre acte.

Il y aura une petite modification concernant la présentation du dossier n° 13 où il était indiqué que ce dossier serait rapporté par M. Mathivet, mais en définitive, il sera présenté par M. Serge Géraud.

Mme Dartencet vous avez souhaité prendre la parole.

Mme Dartencet

Merci M. le Maire.

Effectivement pour ce dernier conseil municipal, je voulais vous dire quelques mots.

M. le Maire, mes chers collègues,

Au moment où s'achève une mandature au cours de laquelle nous avons appris, les uns avec les autres, et découvert que nous pouvions avoir plus d'affinités avec les uns plutôt qu'avec d'autres, permettez-moi de vous livrer ce témoignage personnel, à la fois de satisfaction et d'estime.

Nous sommes les uns et les autres engagés dans des équipes dont les stratégies politiques sont divergentes. C'est la loi de la démocratie et même si d'une certaine manière je serais tentée de dire : c'est le jeu.

Le sens de l'intérêt général qui anime chacun d'entre nous ne relève pas d'un jeu mais relève plus sûrement de l'organisation sociale de notre communauté. A cet égard, M. le Maire et vous nos collègues de la majorité avaient su faire preuve, en dépit de votre pouvoir écrasant de décision, d'une considération à notre égard qui caractérise notre démocratie locale.

Quelque que soit l'issue de notre prochaine compétition électorale, dont j'espère qu'elle puisse servir les aspirations qui sont celles de mes amis et les miennes les plus fondamentales, j'ai toutefois plaisir à vous dire que ces 6 années, vécues ensemble dans des moments de grande tristesse, et quelque fois d'allégresse, resteront, n'en déplaise à certains, un bon souvenir de la foi que l'on peut placer dans les relations humaines.

A cet égard, M. le Maire, mes chers collègues, permettez moi pour conclure de vous assurer de mon estime personnelle même si nous avons présent à l'esprit la perspective de vous remplacer le 30 mars prochain.

Merci M. le Maire.

M. le Maire

Merci Mme Dartencet.

Je ne vais pas commenter vos propos qui me touchent parce qu'ils témoignent d'une part, je n'en ai jamais douté, de l'esprit républicain qui vous anime. Vous êtes inscrite dans une démarche politique, dans un choix politique que je ne partage pas, mais que je respecte. Si je pouvais me permettre une seule petite observation sur vos propos, c'est le sur le terme « écrasant » que vous avez employé. Je n'ai pas de pouvoir écrasant, j'ai les pouvoirs que le législateur a confiés aux Maires, et j'espère avoir usé de ces pouvoirs sans en avoir abusé et avoir permis à chacune et à chacun d'entre vous, membre du conseil municipal, de pouvoir vous exprimer librement et sans aucune vexation. C'est ce qui m'a toujours guidé dans l'exercice de ce mandat. Je vous le redis, vous avez tenu de vrais propos républicains et en plus vous avez eu l'élégance d'avoir des propos agréables et je vous en sais gré.

D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

RAPPORT n° 1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - Budget principal
(rapporteur M. BOUDY)

M. le Maire

Vous le savez, ce débat est un préalable au vote du budget primitif. Il y a une tradition dans cette honorable assemblée du conseil municipal de Périgueux, celle de ne pas voter le budget primitif avant les élections, l'année du renouvellement du conseil municipal. Vous allez me dire les contraintes calendaires font en sorte que cela aurait été difficile. C'est vrai, nous ne les avons pas changées, nous aurions pu le faire - peut être d'ailleurs faudra-t-il le faire pour mieux organiser le fonctionnement budgétaire de la ville - mais toujours est-il que l'équipe entrante au soir du 23 ou du 30 mars, aura la lourde responsabilité de préparer le budget primitif qui sera soumis au conseil municipal nouvellement installé, nouvellement élu. Mais nous, nous devons préparer les Orientations Budgétaires.

Ces Orientations Budgétaires reposent à la fois sur les choix politiques de la majorité, que nous avons portés durant ces années. Je les qualifierai d'ambitieux, de sérieux, de transparents et de cohérents.

Elles, qui avaient comme axe majeur l'aménagement de notre ville, la solidarité, et l'accompagnement du monde associatif. Ces Orientations Budgétaires s'inscrivent dans une situation particulière, un contexte national, mais aussi un contexte local.

J'insiste sur le contexte local qui est en parfaite bonne santé. Les finances sont saines, les finances sont bonnes. Les finances de la ville permettent d'avoir un regard sur le budget primitif 2014 de manière tout à fait sereine. Ce regard peut être posé sur un budget qui sera certainement un budget important en matière d'investissement et sera certainement mais je ne veux pas anticiper, puisque l'équipe qui rentrera pourra le modifier dans un sens ou dans un autre, sera certainement, en ce qui me concerne, en ce qui concerne la majorité, à peu près de même niveau que celui de 2013 donc un budget important.

Je laisse la parole à François Boudy qui va vous présenter ces Orientations Budgétaires. Ensuite il y aura un débat et nous clôturerons ce dossier sans le voter puisque vous le savez les Orientations Budgétaires ne se votent pas.

M. Boudy

M. le Maire, Mesdames, Messieurs,

Au niveau du contexte national, la situation économique française est fragile mais une légère reprise est attendue. En effet, après une croissance mondiale soutenue dans les années 2004-2007, une récession a été constatée en 2009 avec un rebond de courte durée en 2010. Depuis 2011, la croissance mondiale s'est nettement ralentie.

La croissance de la zone euro a subi un très fort ralentissement depuis 2011 ; la France a mieux résisté que la plupart de ses partenaires.

Sur l'année, la croissance devrait se situer à + 0,3 %, soit au niveau de la prévision du gouvernement.

Si l'année 2013 reste une année difficile pour l'économie française, les mesures prises, par le gouvernement en faveur de l'emploi et de la compétitivité, devraient favoriser la croissance. En effet, le gouvernement table sur un léger redressement avec une croissance estimée à 0,9% pour 2014 ;

S'agissant des finances publiques en 2014 :

Depuis 2012, le gouvernement a engagé une démarche volontariste de rétablissement des comptes publics qui doit permettre le retour à l'équilibre structurel des finances publiques.

Le gouvernement a indiqué que pour ramener le déficit public à 3,6 % pour 2014, il est nécessaire de réaliser un effort budgétaire de 15 milliards d'euros. Pour la première fois dans l'histoire de la Vème République, le gouvernement a présenté un budget en diminution. L'effort de maîtrise est partagé entre les ministères et les collectivités territoriales.

Le rapport de l'observatoire des Finances Locales montre que les dépenses des collectivités progressent plus que leurs recettes, les soldes d'épargne se dégradent. Néanmoins, les investissements publics en 2012 sont réalisés à 71% par le secteur local, qui a maintenu son effort d'investissement malgré la diminution de l'épargne brute.

En 2013, les programmes d'investissement ont pu être financés sans difficulté et à des conditions avantageuses car les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux faibles en raison du contexte économique et devraient le rester en 2014. Il s'est rajouté aussi 2 banques qui ont pu nous prêter des fonds à savoir la Caisse des dépôts et la Banque postale.

La loi de finances distingue les grands blocs de collectivités.

Elle comprend différentes mesures. Tout d'abord les concours financiers de l'Etat.

S'agissant des transferts financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales, ils représentent une somme importante dans le projet de loi de finances, mais une diminution de 0,8% par rapport à la loi de finances 2013. Afin de contribuer au nécessaire redressement des comptes publics, les concours sont réduits de 1,5 Mds d'€ en 2014, puis à nouveau du même montant en 2015.

Au total, la DGF diminue donc de 1,4 Mds d'€ soit - 3,3% ; les compensations baissent de 242 millions d'€ par rapport à 2013.

Avant minoration, la DGF, on le verra tout à l'heure, bénéficie d'un abondement de 119 millions d'euros prélevés sur les compensations d'exonérations fiscales, et utilisées comme variables d'ajustement. La répartition finale sera décidée début février par le CFL.

En définitive, la minoration sera répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal constatées au 1^{er} janvier 2014 dans le dernier compte de gestion disponible

La référence au « dernier compte de gestion disponible » permet d'envisager pour 2014 la prise en considération des recettes du compte administratif 2012.

Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales appelé FPIC passera de 360 millions en 2013, à 570 millions en 2014.

La création d'un fonds de soutien pour les emprunts toxiques : nous ne sommes pas dans cette catégorie là, donc nous n'en bénéficions pas.

Je vous rappelle les principales mesures fiscales.

- compte tenu de la hausse à 20% du taux de la TVA, le FCTVA sera égal à 15,761 % des investissements réalisés
- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,9 %.
- et la révision des valeurs locatives pour les locaux d'habitation est lancée, à titre expérimental, comme pour les locaux commerciaux, en 2014 et 2015, dans 5 départements.

En ce qui concerne l'Analyse de la situation financière de la collectivité :

La municipalité s'est fixée tout au long de ces années certaines priorités à savoir :

- avoir une fiscalité équitable,
- accroître le niveau de la CAF par une gestion rigoureuse des dépenses et une optimisation des ressources,
- mettre en place un programme d'investissement ambitieux,
- diminuer le niveau de son endettement.

Malgré un contexte économique et financier contraint, ces engagements ont été respectés : les épargnes sont maintenues à des niveaux remarquables. Les comptes 2013 vont se solder par une épargne nette de 4,2 M€.

Le graphique montre l'évolution de l'épargne nette depuis 2008, où elle était négative à moins de 1 million d'euros. Aujourd'hui elle se situe à 4,2 millions d'euros. On va voir comment on la calcule tout à l'heure.

La section de fonctionnement fait apparaître, sous forme de tableaux, l'évolution depuis 2008 des produits réels, des charges réelles et des dépenses financières.

Les produits réels, hors cessions mobilières et immobilières et refacturation du personnel aux associations, progresse de 4,10% principalement du à l'augmentation dynamique des bases d'impôts locaux.

Les charges réelles, hors refacturation des mises à disposition aux associations, augmentent-elles de 3,52 % donc elles augmentent moins vite que les recettes ce qui est une très bonne chose avec comme principaux faits marquants :

- une augmentation des charges à caractère général par la mise en place de nouveaux projets financés en partie par des ressources extérieures à la collectivité.

- augmentation de la masse salariale de + 3,9 % : mise en œuvre de la première phase de la refonte du régime indemnitaire, de l'intégration de 4 salariés de l'association l'Arche et le recrutement d'emplois d'avenir, au nombre de 9.

- l'évolution de la masse salariale est de 1,3% en moyenne sur les 6 années, ce qui est exceptionnel.

Les dépenses financières s'élèvent quant à elles à 1 210 363 €.

Le désendettement progressif de la ville de Périgueux lui permet de réaliser des économies sur les frais financiers.

En page 9 du rapport, vous avez un histogramme qui donne la composition des épargnes : vous pouvez constater que les recettes de fonctionnement d'un montant de 45 108 590 euros permet de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de 36 769 939 euros qui dégage donc un excédent brut de financement de 8 338 651 euros. Celui-ci permet de payer les intérêts des emprunts de 1 210 363 euros sur la section de fonctionnement d'où une capacité d'autofinancement brute de 7 128 288 euros, qui est suffisante pour le remboursement du capital des emprunts (remboursé en section d'investissement pour 3 627 079) et dégage une CAF courante de 3 501 209 euros. On y ajoute les cessions à hauteur de 738 815 euros et on obtient la CAF nette qui est de 4 240 024 €.

Nous pouvons affirmer que les soldes intermédiaires de gestion mettent en évidence une gestion saine.

La CAF nette dégagée, est de 4 240 024 euros. Elle permet le financement d'un haut niveau d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. On constate ainsi une diminution significative de l'encours de la dette.

En section d'investissement :

Les recettes encaissées en 2013, hors emprunt s'élèvent à plus de 4,3 M€.

La collectivité a cédé pendant l'année 2013 un ensemble de biens pour une valeur totale de 738 815 €.

De 2008 à 2013, la ville a investi à hauteur de 58,3M € et a perçu sur 6 ans 7,57 M€ de subventions.

11 362 783 € ont été investis en 2013 soit une moyenne d'investissement de 9,7 M € par an.

On constate en regardant les courbes de l'investissement et des emprunts qu'il y a un effet ciseau. En 2008 on a réalisé 11 millions 7 d'investissement et on a dû emprunter 10 millions.

En 2013 on a réalisé 11,3 millions euros et on a seulement emprunté 2 239 311 euros.

L'encours de dette fin 2013 d'un montant de 38 726 415 euros contre 40,11 M€ fin 2012 connaît une baisse remarquable de 3,46 % avec des investissements conséquents de plus de 11 millions.

La dette est saine. 60,04 % à taux fixe et stabilisée – 2 368 121 depuis 2008 ainsi que le montre le tableau « encours de dette »-.

Le capital restant du au 31 décembre 2013 est de 38 726 415 euros.

Le taux moyen pour la ville de Périgueux s'élève à 3,10%.

La structure de la dette ne présente aucun danger. En effet, elle est constituée à 98 % d'emprunts dont le coût est maîtrisé.

La capacité de désendettement est de 5,4 ans en 2013 contre 9,9 ans en 2008. La zone dangereuse se situant autour de 10 à 12 ans, la situation reste très saine.

Voilà pour le compte administratif prochain.

Pour les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Périgueux en 2014, nous souhaitons maintenir un niveau d'épargne satisfaisant, poursuivre une fiscalité équitale, stabiliser l'encours de dette et continuer à investir.

En matière de fonctionnement

Les recettes devraient connaître une baisse au niveau de la dotation forfaitaire de moins de 3 % mais limitée par un gain de population. Concernant la DSU, son montant devrait être légèrement supérieur à celui de l'année dernière. Une montée en puissance du FPIC est estimée à 440 000 € en 2014.

Concernant la fiscalité directe locale, le coefficient de revalorisation forfaitaire est de 0,9 %, et nous tablons sur un produit fiscal proche des 22 M€. L'objectif pour 2014 est la poursuite d'une stabilité fiscale, il ne sera donc pas proposé d'augmentation des taux d'imposition.

Les reversements de fiscalité du Grand Périgueux seront reconduits au même niveau que 2013 déduction faite du transfert de la gestion de l'aéroport, en cas de prise de compétence au 1er juin 2014.

Au niveau des dépenses

La lettre de cadrage, envoyée fin août par M. le Maire Périgueux aux services et à l'exécutif, précisait une diminution des charges de gestion courantes de - 3 % hors fluides et mesures nouvelles.

La progression des charges devrait donc être modérée. Malgré l'évolution des dépenses des fluides et des contrats de maintenance et la mise en place d'actions nouvelles, comme par exemple la réforme des rythmes scolaires en année pleine et l'organisation du Tour de France à Périgueux.

Le cadrage budgétaire fixe une évolution de la masse salariale à 3%, pour une enveloppe de 22,1 M€ ; les principales mesures salariales et sociales pour 2014 sont le Glissement Vieillesse Technicité, les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents de catégorie C, la deuxième phase de la refonte du régime indemnitaire, les emplois d'avenir recrutés fin 2013 en année pleine.

Pour les autres dépenses, la Ville continuera à soutenir la vie associative et le CCAS, et les dépenses dites « obligatoires » seront maintenues au même niveau qu'en 2013.

En matière d'investissement

Les recettes seront composées des produits tels que le FCTVA, les amendes de police et les subventions : c'est classique.

La commune va poursuivre ces cessions d'actifs afin d'optimiser son patrimoine immobilier.

S'agissant des dépenses :

Les principaux travaux envisagés en 2014 sont indiqués dans le rapport avec des dépenses récurrentes et la poursuite des projets engagés en 2013 comme :

- la construction de l'école élémentaire de la Cité
- l'aménagement de la place Saint Martin (2^{ème} tranche)
- la restructuration du pôle socio-culturel du Gour de l'Arche
- les aménagements des abords de la cathédrale Saint Front (2^{ème} phase)
- l'aménagement de l'hôtel Lagrange-Chancel en lieu d'accueil pour l'office de tourisme
- et les opérations nouvelles concernant : des projets d'acquisitions foncières et études sur le Grand Quartier de la Gare.

Le montant de ces dépenses pour l'année 2014 est plafonné à 10,5 M€.

Le financement de ces investissements se fera par les ressources propres de la collectivité à savoir l'autofinancement, les cessions et par la mobilisation d'un emprunt.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

Vous voyez ces orientations, comme je vous le disais tout à l'heure, nous montrent une situation qui n'est pas la situation définitive retracée par le compte administratif. Vous le savez le compte administratif est présenté lors du vote du budget primitif, mais les éléments, que nous avons aujourd'hui en notre possession nous laissent à penser que nous en sommes très proches ; et les orientations qui ont été présentées par M. Boudy tracent le choix qui est celui de la majorité d'aujourd'hui. Tout laisse à penser que ce sera les choix qui seront mis en œuvre mais il faut être prudent.

Nous sommes dans une situation financière qui effectivement est bonne, certains même la qualifient de très bonne. Toutefois, certains s'inquiètent et disent que pendant cette mandature le patrimoine de la ville a été affaibli. C'est vrai que l'on peut se poser cette question. Moi je ne me la suis pas posée parce que je gère tous les jours et avec mes collègues, on connaît la situation. Mais j'ai tout de même voulu vous donner des chiffres précis, et notamment ceux détenus par l'agent comptable de la ville de Périgueux.

Quel est l'actif de la ville ?

D'abord au 31 décembre 2007, il était de 86 832 000 euros, et au 31 décembre 2013 il est de 115 436 000 euros. Nous avons fait des valorisations du patrimoine. Quand nous faisons des travaux sur du patrimoine, je pense notamment aux écoles, au théâtre, par exemple, nous lui donnons de la valeur. Donc la ville n'a pas été appauvrie, au contraire son actif comptable, en termes de finances publiques, a progressé.

Je voulais le dire à ce conseil municipal parce que c'est important que vous le sachiez toutes et tous, mes chers collègues et comme les périgourdines et les périgourduins sont attentifs à la manière dont on gère, il est important qu'ils le sachent également.

Maintenant je vais vous laisser la parole pour vous écouter avec attention et je la donnerai à qui la demandera.

M. Mingasson

Merci M. le Maire.

Le débat des Orientations Budgétaires, cette année et vous l'avez en quelque sorte dit vous mêmes par d'autres mots, est tout à la fois tardif en dépit d'engagements que vous aviez pris à l'époque, et illusoire.

Illusoire en ce sens que à ce moment de l'année, il est clair que le budget est en fait quasiment arrêté par vos services et aussi parce qu'il a toutes les chances d'être remanié néanmoins par la nouvelle majorité municipale.

Quelques mots sur le contexte national. M. Boudy a eu le talent de le retracer en quelques mots. Ce qu'il y manque c'est d'insister sur le fait que le ressort de l'augmentation de l'emploi est un renforcement de la croissance. C'est le regain de compétitivité, poussée par l'innovation ou liée à une diminution du coût de production, qui créera les emplois

Je dirai aussi, toujours dans le contexte national, qu'en ce qui concerne la situation des finances publiques, vous savez que l'objectif de ramener le déficit public à moins de 3 % du produit national brut a été reporté de 2013 à 2015, en contrepartie de réformes structurelles qui tardent à venir. En fait au jour d'aujourd'hui, on peut craindre que même l'objectif de 2015 ne soit pas atteint.

Par ailleurs on peut constater pour s'en inquiéter que globalement les collectivités locales ne participent pas à la hauteur où elles devraient à l'assainissement des finances publiques, dans la mesure où leurs dépenses croissent plus vite que leurs recettes. Cela veut donc dire que par définition il faut emprunter la différence.

Pour ce qui est de la situation financière de Périgueux.

Vous vous glorifiez de ce que la dette a été stabilisée. Je veux bien vous en donner le mérite mais il est quand même assez mince parce qu'en fait, comment êtes vous parvenu à ce résultat ? Essentiellement en augmentant les impôts de quelque 15 % de puis le début de la mandature, et en vendant une partie du patrimoine municipal.

Je vous donne acte de ce que vous venez de dire, parce que, effectivement, les investissements que l'on fait année après année augmentent les actifs de la municipalité. Néanmoins cela a été pour vous un mode de financement commode que de vendre une partie de notre patrimoine.

D'autre part, vous avez bridé les dépenses de personnel, mais on s'aperçoit que c'est un effort qui a plutôt porté sur le début de votre mandat que sur la fin, dans la mesure où, actuellement on peut constater que les dépenses de personnel dérapent. Enfin, l'effort d'investissement fait pendant cette mandature a plafonné à un niveau inférieur à ce qu'il était en 2008.

Je reviens un instant sur le nombre d'emplois qui repart à la hausse. Je voudrais vous demander si dans votre perspective, les emplois d'avenir, contractés par la ville de Périgueux, sont destinés à être consolidés ou pas ?

Pour ce qui est de l'année 2014, M. le Maire, et concernant les dépenses de fonctionnement, je constate que même si les frais de personnel sont en augmentation de 3 %, cela veut dire que c'est plus du double de la moyenne pluriannuelle que vous avez tenue jusqu'à présent.

D'autre part, je crains de toute manière que ceci ne soit que la partie immergée de l'iceberg.

En effet dans la presse ce matin, vous auriez dit que, si votre mandat devait être renouvelé, vous auriez l'intention de municipaliser les services de l'eau, de l'animation périscolaire et de la restauration scolaire. Cela veut donc dire que vous avez l'intention d'augmenter le personnel municipal d'un bon tiers.

Je voudrais quand même savoir si cela correspond effectivement à une décision de nature politique, parce que le décider tout à trac, sans étude permettant de s'assurer que ceci correspond à l'intérêt de l'usager et du contribuable, me paraîtrait tout de même une démarche un peu légère.

Enfin pour ce qui est des investissements à venir, vous pourrez quand même admettre avec moi qu'il s'agit essentiellement de continuer ce qui est commencé. D'ailleurs il me semble que c'est le thème de votre campagne électorale. Je ne vois pas de projets de grande envergure émerger et d'autre part, je me suis peut être trompé, mais je crois avoir vu également dans la presse que vous auriez situé les investissements prévus pour les années à venir aux alentours de 8 millions par an.

Peut être que je me suis trompé, mais j'aimerais avoir une précision à cet égard.

Voilà M. le Maire les commentaires, que la présentation faite par M. Boudy appelle de ma part.

Merci M. le Maire.

M. le Maire

Merci M. Mingasson.

Votre esprit M. Mingasson, est...

M. Mingasson

Tordu...

Rire dans la salle

M. le Maire

Je n'allais pas dire ceci. Je dis que vous aviez un esprit qui était toujours très pessimiste, voir accusateur à mon endroit et à l'endroit de la majorité.

Le 22 avril 2008, un peu loin mais vous disiez, je vais lire le passage il est court c'est une de vos déclarations.

Vous commenciez comme ceci :

« M. le Maire, étant un représentant du MODEM, d'une part et compte tenu de mes activités antérieures, il ne vous étonnera peut être pas que mes propos liminaires visent à vous mettre en garde sur le plan financier. »

Je me disais, en vous écoutant en écoutant cette première phrase : M. Mingasson va être un conseiller précieux dans la gestion financière de la ville.

Vous continuez : *« n'en doutez pas, Périgueux a des finances saines ceci se voit à sa capacité d'épargner, à la maîtrise de l'impôt, à la maîtrise de la dette alors je sais vous avez décidé de faire un audit, cela fait chic, cela fait moderne, ce n'est pas nécessairement utile mais c'est couteux. »*

« toujours est il, M. le Maire, il suffirait sans doute de se référer au rapport de la chambre régionale des comptes qui régulièrement donne les satisfécits sur la gestion des finances de Périgueux. »

Pardon de vous le dire, peut être de manière un peu brutale, M. Mingasson, mais vous avez une lecture extrêmement sélective des comptes de la ville de Périgueux. Vous vous trompez régulièrement sur l'analyse de la situation. Elle est bonne, et elle était mauvaise. Nous l'avons dit, nous n'avons cessé de le dire, je sais que cela ne vous plait pas, et puis vous disiez il y a quelques semaines seulement.

Ce qui m'inquiéterait si d'aventure...

M. Mingasson

M'inquiétera...

M. le Maire

.....m'inquiéterait, je ne change pas la conjugaison de mon verbe, si d'aventure je vous sentais en position de gérer les finances de la ville. Vous disiez il y a quelques semaines au terme de l'exercice 2013, que le niveau de l'endettement de la ville serait à hauteur de 45 000 000 et certainement 46..... et il est à 38....

M. Mingasson

C'était il y a un an.

M. le Maire

.....vous êtes un homme courtois vous êtes un républicain, je vous écoute avec beaucoup d'attention ne m'interrompez pas, c'est la règle dans une assemblée comme celle-ci.

Vous disiez qu'il serait de 45 000 000 d'euros et certainement plus, vous alliez même jusqu'à 46.

Tout à l'heure Elisabeth Dartencet avait presque mis quelques guillemets en disant « c'est le jeu politique » et c'est vrai qu'il y a de votre côté M. Mingasson un côté un peu théâtral dans votre expression. Mais c'est inquiétant quand même parce que vous sollicitez le suffrage de nos concitoyens et que vous n'avez pas encore compris le fonctionnement et la gestion d'une collectivité comme la notre.

Au début, je me disais il y a une période d'apprentissage pour tout le monde, y compris pour vous. Mais quand même, au terme de 6 ans, vous auriez du comprendre les mécanismes et vous auriez du voir que ce que nous disions était crédible et pouvait justement se vérifier et se démontrer.

Nous sommes dans une situation financière extrêmement bonne, je le répète, et le compte administratif le confirmera.

Vous ne faites d'ailleurs pas de commentaires excessifs sur le contexte national et je sais bien pourquoi.

Vous le savez, le contexte est difficile et la crise que connaît la France est profonde, ancienne et durable. Mais nous avons aussi des signes d'amélioration, même s'ils sont certes ténus, et pas assez significatifs pour encore redonner de l'espoir à ceux qui en ont besoin.

Vous dites que les collectivités ne participent pas au désendettement national parce qu'elles augmentent leurs frais de fonctionnement de manière importante. Mais elles vont y participer puisque la dotation globale de fonctionnement, qui va leur être accordée est en diminution. M. Boudy a cité les chiffres et, globalement pour la ville de Périgueux, c'est une estimation, on peut penser que ce fera 500 000 euros en moins sur les 2 années 2014 - 2015.

Ce sera la contribution de la ville de Périgueux au désendettement national.

Vous nous dites «vous avez augmenté les impôts ». C'est vrai, nous avons augmenté les impôts de 5 % et pourquoi avons-nous augmenté les impôts de 5 % ? C'est une bonne question. Parce que la situation que nous avons trouvée était mauvaise, parce que le budget primitif en 2008 avait été préparé, comme vous l'avez signalé tout à l'heure, par l'équipe sortante et voté par l'équipe entrante dans des délais extrêmement courts.

Quand on change de majorité, le temps pour préparer le budget est relativement court. C'était un budget très important, il était à plus de 15 000 000 d'euros, nous l'avons ramené à 12 et nous avons du avoir recours à l'emprunt pour le financer, parce que la CAF était négative à hauteur de plus d'un million.

Nous avons du avoir recours à l'emprunt à hauteur de 10 millions pour investir 11,7 millions d'euros et payer les travaux qui avaient été engagés par l'équipe précédente. Nous nous sommes trouvés dans une situation où il aurait fallu certainement diminuer ce budget et le ramener à des proportions qui auraient été peut être plus raisonnables de 8 millions d'euros environ, mais il y avait les factures à payer.

Ce qui me fait sourire d'ailleurs un peu, car certains ont dit: « vous voyez il s n'ont pas de programme, ils sont arrivés au pouvoir, à la gestion de la ville de Périgueux mais ils n'ont pas de programme ». On avait un programme sauf que l'on ne pouvait pas le mettre en œuvre, parce qu'il fallait payer les engagements pris, ce qui est normal, mais aussi rétablir les finances de la ville. C'est ce que nous avons fait.

Oui je le reconnais nous avons augmenté les impôts, et vendu du patrimoine, je viens de vous expliquer, mais il reste encore du patrimoine à vendre.

Nous avons fait une opération extrêmement importante qui nous a permis d'avoir de l'actif pour financer ce gros investissement qu'est l'hôtel de ville. Est-ce que vous allez revendre l'hôtel de ville si vous arrivez au pouvoir ?

L'opposition dit c'est une erreur, vous allez le revendre ?

Tout le monde à Périgueux est content d'avoir ce bel hôtel de ville. Tout le monde se félicite des conditions de travail de notre personnel, tout le monde se réjouit aussi de la qualité de l'accueil des usagers.

Nous n'avons pas affaibli la valeur comptable de l'actif de la ville nous l'avons augmentée, nous l'avons valorisée. Nous sommes en période électorale, je vous l'accorde M. Mingasson, où l'on s'accorde des libertés de langage mais faisons quand même attention.

Vous nous reprochez d'avoir bridé les dépenses de personnel, pour les libérer comme ça en fin de mandat. Nous avons eu une gestion rigoureuse sur le fonctionnement, sur la masse salariale, il y a eu une évolution, rappelée par M. Boudy, de 1,3 en moyenne par an. Et, il faut effectivement le reconnaître, en fin de mandat nous avons travaillé sur une inégalité ancienne, profonde à l'égard du personnel et notamment des catégories C concernant leur régime indemnitaire. Cela nous a demandé des années de travail, et je salue ici, devant le Conseil municipal, les services du personnel et son directeur, M. Laporte, transmettez au directeur des ressources humaines et à son personnel, mes félicitations et celles de la majorité pour le travail qu'ils ont fait. Cela a été du cas par cas et aujourd'hui nous avons un régime indemnitaire qui correspond vraiment à la situation et à l'exercice de chaque agent. Nous l'avons revalorisé et nous allons continuer de le revaloriser.

On ne peut pas dire que les dépenses ont flambé en fin de mandat quand on voit que sur les 6 années, elles ont progressées en moyenne de 1,3 % c'est peu quand même.

Voilà, je vous dois aussi des réponses sur les contrats d'avenir et sur l'AOL.

Pour les contrats d'avenir, et si ma mémoire est bonne, vous avez du voter cette délibération. Quand nous avons pris la décision d'y avoir recours, nous avons décidé d'en recruter 10 pour l'instant nous en sommes à 9.

Ces contrats d'avenir sont positionnés sur l'accompagnement ou l'apprentissage du métier en prévision des postes qui vont se libérer dans 3 ans. Ce seront bien des emplois pérennes au terme des 3 ans, quand les personnes qui occupent ce poste en tant que titulaire partiront à la retraite.

Sauf problèmes de parcours, sauf les aléas de la vie, ces personnes là auront un emploi pérenne, c'est l'objectif. Ces emplois s'adressent à des jeunes qui n'ont pas de qualification, qui ne trouvent pas de place sur le marché du travail et c'est important qu'une collectivité y ait recours de manière mesurée. 10 emplois ce n'est pas beaucoup. Vous le savez, nous avons des tuteurs qui les accompagnent, ils suivront des formations. Ces gens là sont en train d'apprendre un vrai métier. Au terme des 3 ans, ils auront une formation qui leur permettra d'être très efficaces dans leur emploi.

Sur l'AOL et les reprises en régie, le moment venu nous lancerons les procédures d'instruction pour reprendre les services de distribution de l'eau potable, de l'animation et de la gestion de la restauration scolaire et on peut rajouter les personnes âgées puisque que l'on porte la restauration via le CCAS.

Cela veut dire quoi de manière précise ? Pour l'eau nous avons un contrat jusqu'en 2020, vous n'étiez pas à la présentation de mon programme Jean Paul Mingasson vous auriez pu venir.....

M. Mingasson

Je le regrette.

M. le Maire

Je vous adresserai une invitation la prochaine fois pour que vous puissiez assister à mes réunions.

.....je l'ai dit, nous prenons l'engagement en septembre 2017 de lancer la procédure d'instruction d'une éventuelle reprise en régie du service de l'eau. Le travail du maire sera à ce moment là d'amener chaque conseiller municipal à pouvoir se prononcer en temps et en heure avec l'ensemble des éléments pour décider de la reprise ou de la délégation. Je ne suis pas quelqu'un qui passe en force, nous instruirons le dossier, voilà l'engagement. Et pour l'AOL, la méthode sera la même.

Vous craignez l'augmentation des effectifs. Dois je vous rappeler, Jean Paul Mingasson, que nous avons repris en régie le foyer des jeunes travailleurs par l'intermédiaire du CCAS, et le CCAS c'est la ville. Mme Sanjuan assiste régulièrement aux séances du CCAS et elle a participé à la réflexion de cette reprise en régie. Nous ne nous en plaignons pas aujourd'hui quand nous regardons le taux de fréquentation, supérieur à 90 % et le bilan financier excédentaire, alors qu'avant le taux de fréquentation était égal à 50 % et que le déficit était chronique.

Nous avons repris également le centre social du Gour de l'Arche : 4 emplois. Vous savez bien M. Mingasson, ces organismes là qui sont des associations qui jusqu'à présent faisaient fonctionner le FJT et le CCAS, bénéficiaient de subventions de la ville importantes. Bien sur que cela n'apparaissait pas dans la masse salariale de la ville, mais c'était une subvention de la ville, vous le savez bien.

Voilà, le moment venu, et il n'est pas arrivé, on verra bien !

M. Mingasson

M. le Maire vous avez dit le mot essentiel: reprise éventuelle.

M. le Maire

Dans cette assemblée, nous sommes tous des gens lucide, des gens honnêtes : il y a une volonté politique de reprendre en régie, mais il faut que les conditions soient rassemblées. La dernière fois elles ne l'étaient pas, là elles le seront, j'en suis convaincu. Pourquoi ? Parce qu'il y aura eu le temps de la préparation, le temps de la maturation, le temps de l'organisation. Le service de distribution de l'eau potable, c'est un gros service. Il faut faire l'état des lieux et ensuite faire les projections en termes de personnel, en termes d'équipements, en termes de gestion et tout ceci prend du temps.

Si d'aventure ma mémoire me faisait défaut -cela m'étonnerait mais on ne sait jamais, soyons prudents et modestes- vous me taperez sur l'épaule, et vous me direz en septembre 2017 : tu t'es engagé à ouvrir le dossier de reprise en régie de l'eau, il est temps de le faire. A l'automne 2020, il faudra que le conseil municipal se prononce et délibère. Il aura tous les éléments pour le faire, il prendra ses décisions, il prendra ses responsabilités, c'est ça la démocratie.

Mme Dartencet

Tout d'abord vous avez fait une remarque à M. Mingasson en lui disant qu'il n'était pas très sévère sur le contexte national, et il me semblait me souvenir M. le Maire, que vous étiez beaucoup plus sévère en 2009 sur le contexte national alors que la crise de 2008 fut certainement la crise la plus importante depuis 1929, mais le contexte était différent.

En ce qui concerne les mesures pour l'emploi, il y a bien sûr les mesures d'emploi d'avenir, mais il y a aussi une question qui me tient en plus particulièrement à cœur : les contrats d'apprentissage ont baissé de 8 %, ce qui est du jamais vu et c'est consécutif à une baisse des aides de 20 % aux entreprises. Tous les jours malheureusement, on voit des jeunes dépités à la recherche de contrats d'apprentissage et qui reviennent bredouilles alors que l'on sait que c'est une vraie passerelle pour l'emploi pérenne.

Ensuite, M. le Maire vous vous félicitez d'avoir respecté vos engagements sur la fiscalité, mené une gestion rigoureuse des dépenses et mené un programme d'investissement ambitieux. Cependant je voudrai rappeler, même si M. Mingasson l'a rappelé avant moi, qu'au cours de cette mandature, vous avez augmenté les impôts de 5% en 2009, stabilisé les dépenses de personnel, mais que c'est peut être du à certains transferts. Vous avez également sensiblement réduit les dépenses d'investissement et vendu une partie du patrimoine : bien évidemment cette purge a rétabli les fondamentaux de la ville : c'est bien la moindre des choses. Malgré tout, cette dette reste importante puisqu'à fin 2012, elle était à 1 308 euros par habitant, alors que pour le même type de commune, elle est à 1 100 euros, et que pour la ville voisine d'Agen, elle est à 770 euros par habitant. Mais encore faut-il que la ville demeure un acteur du développement local, or on sait par exemple que 79 commerces ont quitté la ville pendant votre mandature.

Pour ce qui est de vos investissements, lors de votre programmation pluriannuelle d'investissement, vous aviez annoncé l'aménagement de la surface de la place Mauvard en nouvelle aire de stationnement, avec l'installation d'un ascenseur pour 2010 - 2011 ou 2011 - 2012 plus exactement. Malheureusement nous ne l'avons toujours pas vue venir.

Vous aviez aussi annoncé un plan de plus de 11 millions pour les écoles, comprenant la rénovation totale de l'école André Boissière, mais elle n'est toujours pas dans votre programme 2014. Ensuite après l'hiver rigoureux de 2010, vous aviez annoncé des travaux de voirie importants et ils arrivent maintenant, seulement en 2014, pour la somme de 200 000 euros. Voilà M. le Maire j'en ai terminé.

M. le Maire

Sur le contexte national et le problème de l'apprentissage, vous le savez, on a travaillé ensemble quand j'avais une autre responsabilité au Conseil Régional, c'est un vrai problème à plusieurs niveaux, notamment pour trouver les maîtres d'apprentissage, mais et aussi pour la collecte, l'usage et la redistribution de la taxe d'apprentissage.

Je crois que là et j'ai eu l'occasion de le dire, il y a une grande réforme à faire sur la destination de la taxe d'apprentissage. A quoi sert-elle ? Vous le savez aussi bien que moi Elisabeth, vous avez des activités qui permettent de voir beaucoup de choses dans ce domaine là et je crois qu'il faudra bien qu'à un certain moment, ce gouvernement ait le courage de s'attaquer à ce vrai problème pour destiner la taxe d'apprentissage à l'apprentissage et que le collecteur soit unique et qu'il soit celui qui a la compétence de la formation professionnelle, en l'occurrence les Régions.

Il faudra effectivement, je partage ce point de vue, mieux rémunérer les maîtres d'apprentissage. J'ai toujours défendu cette idée et ce n'est pas aujourd'hui parce qu'il y a une situation que vous avez décrite qui me satisfait que je vais changer d'avis, je vous le dit comme je le ressens.

Sur la dette de la Ville, je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure, les chiffres sont là, le niveau de désendettement est de 5,4 années, donc il est extrêmement bas. Tout à l'heure François Boudy disait que l'on entrait dans la zone rouge quand on était aux environs de 10 ans et nous ne sommes qu'à 5,3 années.

Vous évoquez la situation du commerce : vous avez indiqué que 79 commerces auraient fermé leurs portes, soit pour arrêter leur activité, soit pour aller ailleurs. On ne va pas se disputer sur le nombre discutons plutôt du fond.

Nous avons lancé, c'est Marie Moulènes qui a porté cette opération et qui la porte toujours, une opération sur le développement et l'animation commerciale avec des actions nouvelles.

Mais il faut dire que nous sommes confrontés à une situation assez particulière.

D'abord il y a la liberté de commerce, qu'on ne va pas contester. Cette liberté de mouvement des commerçants qui vont où l'offre leur paraît la plus séduisante en terme de droit au bail mais aussi en terme de loyer. Nous sommes à Périgueux, où les baux sont chers, ce qui dissuade, je dirai même ce qui décourage, certains jeunes qui veulent s'installer.

La crise a fait son chemin mais la ville de Périgueux, quand on la compare à des villes d'à peu près de même strate, a encore une offre commerciale importante. Nous l'avons encore à Périgueux et je ne mets pas tout à mon actif, ce serait malhonnête.

Mais vous avez raison, il faut être vigilant pour que cette offre commerciale ne faiblisse pas mais au contraire qu'elle se développe : c'est l'ambition du plan que nous avons mis en place.

Le commerce en période de crise, c'est quelque chose de difficile mais à Périgueux, même si il y a de la concurrence à la périphérie, il ne se porte pas trop mal. Mais il ne faut pas s'en satisfaire, je partage là votre point de vue.

Sur le PPI vous nous dites : vous avez prévu 2011 – 2012 l'aménagement de la place Mauvard avec un ascenseur pour rejoindre le Thoin. Vous le savez, je l'ai dit ici, nous avons eu des contraintes importantes liées à cette implantation. Richard Bourgeois pourrait en parler.

N'ayant pas obtenu toutes les autorisations, nous avons changé notre fusil d'épaule et nous avons dit: la tranche que nous envisagions de faire un petit peu plus tard, nous allons la faire avant et c'est pour ceci que nous avons engagé les travaux de rénovation de la rue Denfert-Rochereau, de l'aménagement du parvis de Saint-Front et de l'aménagement de l'avenue Daumesnil. C'est un chantier extrêmement long et important, mais qui va donner un éclat supplémentaire à ce quartier. J'ai dit aussi qu'on procéderait à l'aménagement du parking et à l'installation de l'ascenseur, mais ce sera un parking de surface et pas un parking souterrain avec plusieurs niveaux, comme certains le préconisent.

Je me souviens quand nous sommes arrivés aux affaires, il y avait un projet estimé à 15 millions d'euros, avec une participation financière de la Société Vinci Park à hauteur de 1 million d'euros. Ce qui veut dire en clair que les contribuables de Périgueux, M. Mingasson, auraient financé 14 millions pour ce parking. Je n'en dirai pas davantage.

Sur les écoles, un mot, vous avez dit : vous aviez prévu 11 millions d'euros pour rénover les écoles. Vous ne les avez pas investis. Vous avez raison, on a investi aux alentours de 10 millions. Nous avons rénové, aménagé, équipé, nous avons construit. Je ne vais faire de triomphalisme, mais je pense que c'est une belle réussite, sur le plan architectural, ainsi que sur le plan fonctionnel. Les équipes éducatives sont satisfaites, et cela s'intègre parfaitement dans l'architecture du secteur. Et nous sommes encore en train de travailler : l'école élémentaire de la Cité sera livrée pour la rentrée de septembre.

Sur les écoles, je le dis très tranquillement, mais avec beaucoup de force, nous avons fait ce qu'il était indispensable de faire et ce qui aurait du être fait il y a bien longtemps.

Vous dites « vous n'avez pas engagé des travaux sur l'école André Boissière », vous avez raison. Mais pourquoi n'avons nous pas engagé de travaux sur cette école ? Nous avons fait, et il est à la disposition de tout le monde, un état des lieux de chaque école, des 19 écoles publiques de la ville de Périgueux, et nous avons fixé des priorités. Nous avons eu, cela arrive, une défaillance au niveau du concours d'architectes que nous avons lancé pour l'école maternelle de la Cité. Nous n'avons eu aucune proposition satisfaisante. Et avec le recul, je me dis tant mieux. Aucun des architectes retenus lors du concours ne nous avait proposé ce que ces jeunes bordelais nous ont fait. Mais cela nous a retardé de plus de 8 mois et notre plan d'aménagement des écoles a pris du retard. C'est comme ça, cela arrive parfois de lancer des opérations et d'avoir des aléas.

Voilà Mme Dartencet ce que je voulais vous dire et je donne la parole à M. Vianney Le Vacon.

M. Le Vacon

M. le Maire, mes chers collègues,

Cela ne vous surprendra pas mais je tiens quand même à le réaffirmer, nous ne partageons absolument pas le facile procès en sorcellerie que l'on fait aux collectivités locales. Les collectivités locales sont vertueuses contrairement à l'Etat, M. Mingasson. On ne vote pas et nous ne voterons pas prochainement de budget en déséquilibre.

Et je le redis, je crois qu'il faut prendre soin de l'investissement public dans un pays comme le notre. Casser l'investissement public, c'est casser la croissance et c'est casser le contrat social.

Je crois que par les temps qui courent, c'est important. D'autant plus et je conclurai là-dessus : derrière l'investissement public et derrière le fonctionnement, et Dieu sait si vous l'avez signalé M. le Maire, nous avons aussi permis de soutenir l'économie locale. Et ce sont des commerçants, des artisans, des PME, des patrons de petites entreprises que nous avons aidé tout naturellement, et au final, c'est de l'emploi.

Je crois que cette question et ce dimensionnement de l'investissement public dans un pays comme la France sont essentiels. La France est un pays d'équilibre et faisons attention de ne pas rompre cet équilibre.

M. le Maire

Merci est ce qu'il y a d'autres personnes qui demandent la parole ?

Mme Perraud-Dausse

M. le Maire, je vais être beaucoup plus terre à terre. Je voudrais vous parler de votre investissement concernant la vie quotidienne des périgourdins. Vous avez l'intention de maintenir des efforts de renouvellement des outils de travail et des équipements des différents services. Je souhaite vous faire une suggestion pour un équipement complémentaire de nettoyage car il me semble que les services ne disposent pas de l'outillage nécessaire au ramassage de certains déchets dangereux qui jonchent, depuis plusieurs mois, le sol de certains espaces publics, en particulier au Moulin Rousseau.

Je vous en ai fait part à plusieurs reprises. Le temps passant et comme je m'inquiète pour la sécurité de nos concitoyens et en particulier celle des enfants, j'ai fait le nécessaire et je souhaite vous remettre, si vous le permettez, un échantillon du résultat de ma cueillette d'hier matin dans le jardin de la biodiversité (*Mme Perraud Dausse remet au Maire une boîte rempli de tessons de bouteilles*).

M. le Maire

Ecoutez, nous le savons tous, les services de la Ville font des efforts très importants pour maintenir une Ville en état de propreté. Nous le savons, vous le constatez. Je ne conteste pas ce que vous dites, les incivilités sont nombreuses, malgré les rappels malgré les aménagements que nous faisons sur certains équipements notamment en direction de nos amis les bêtes et plus particulièrement les chiens.

Je précise que les « caniparcs » ne sont pas comme les « canisites » qui étaient des petits coins là où on emmène le chien, et où il doit faire ses besoins et les fait rarement d'ailleurs. Les caniparcs sont de grands espaces où on laisse le chien en liberté et où il peut se défouler. D'ailleurs ces équipements ont été salués par les habitants du Toulon, nous avons mis un en Place de Verdun.

Mme Perraud-Dausse, les incivilités elles sont nombreuses dans la Ville. Je suis effrayé quand je passe dans les rues. Le service de nettoyage passe en permanence avec les bennes. Ce ne sont pas, pardon de le dire comme ça, les larbins des autres habitants, ce n'est pas normal.

On trouve n'importe quoi le matin sur les trottoirs, est ce que vous croyez que c'est normal ? Est ce que vous croyez que c'est normal qu'on laisse les poubelles dehors ? Ces grosses poubelles noires qui encombrant les trottoirs qui empêchent les mamans ou les personnes handicapées de passer. On fait des appels au civisme, personne ne vous répond et ça c'est partout pareil.

Je vous invite, vous allez à Bordeaux, regardez les incivilités. Nous sommes dans l'ère de l'incivilité où tout est du et vous savez ce que l'on dit : « mais moi je paie des impôts donc.... » bien sûr, mais j'estime que cela ne vous donne pas le droit de mettre vos déchets sur le trottoir, pas le droit de laisser croquer votre chien au milieu du trottoir et de ne pas le ramasser, pas le droit de laisser vos bouteilles, vos canettes de bière au milieu de la pelouse. Et quand les équipes municipales sont passées et qu'elles ont tout ramassé, nettoyé, vous revenez, une demi heure après, une heure après, vous retrouvez la même situation, ce n'est pas normal. Il faut de la pédagogie, de l'information mais malgré tout ceci, qu'est ce qu'il faut faire ? Il faut mettre des équipes pour nettoyer, ramasser, c'est ce que nous faisons. Vous avez trouvé une défaillance, tout le monde peut en trouver partout, donc ce n'est pas un exploit que vous avez réalisé Mme Perraud-Dausse.

Mme Perraud Dausse

Ce sont des tessons de bouteilles qui sont répandus exprès pour que les gens se blessent. J'ai fait des photos si vous les voulez, je vous les transmettrai. Cela fait plus de 2 mois que cela dure et je vous en ai informé. Il y a des gamins qui jouent là-bas, des gens qui se promènent, des chiens aussi, et quand je vois que au bout de 2 mois, ce n'est pas ramassé..... J'ai vu les équipes qui sont passées, qui ont ramassé les papiers mais je ne les ai pas vues se baisser et gratter comme moi j'ai fait pour ramasser 10 kg de tessons de bouteilles Je vous dis que c'est dangereux, ce sont des déchets dangereux, peut être que les services ne sont pas équipés pour. Moi j'ai pris ce que j'avais, un grattoir et une pelle et j'y suis restée une heure et demi voilà. C'est important et il faudrait y faire attention.

M. le Maire

Bien. Je vais clore le débat sur les Orientations Budgétaires du budget primitif.

RAPPORT n° 2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - Budget annexe Aéroport
(rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

Le bilan de l'année 2013 se solde par un excédent d'environ 300 000 €.

On retrouve toujours les produits d'exploitation avec un tableau retraçant leur évolution depuis 2008.

On constate une diminution en 2013 des recettes suite à la mise en place de la nouvelle station d'avitaillement, qui a entraîné moins de vente de carburant pendant la durée des travaux.

Pour les orientations 2014 :

Les recettes de gestion seront reconduites au niveau des encaissements de 2013.

Les surtaxes versées par l'aviation civile sont évaluées à 400 000 € environ et la participation des partenaires sera renégociée dans les prochaines semaines sur la base du déficit de la plate-forme et de la ligne, soit 900 000 €.

Dans les charges de gestion nous trouvons :

- les charges de personnel qui se sont élevées à 383 644. Une prévision de 404 000 € sera inscrite au budget 2014 ;
- les charges à caractère général sont en nette diminution, dues au poste carburant puisqu'il n'y a pas eu de vente dans les 3 mois de travaux. Un budget de fonctionnement de 490 000 euros sera proposé pour 2014.
- la subvention d'équilibre à Twinjet (DSP).

A ce sujet, en 2013, les deux premiers acomptes de la 3ème année ont fait l'objet d'une facturation à hauteur de 495 000 €.

La DSP prenant fin au 30 mars 2014, le Conseil Municipal a acté dans sa séance du 10 décembre 2013 la prolongation de 9 mois par la signature d'un avenant N°2.

Pour les orientations 2014, seront inscrits au budget :

- les soldes 2012/2013 et 2013/2014, de 124 000 € par an, (donc 2 fois 124 000) après validation des comptes par la DGAC
 - 700 000 € pour la prolongation de 9 mois du contrat avec Twinjet desquels, on pourra déduire la participation de l'Etat de 200 000 €.
- Soit un montant total de 748 000 €.

En investissement

Les travaux réalisés en 2013 se chiffrent à 389 571 € pour des études, des petits équipements et des travaux de bornage, de clôtures et la station d'avitaillement.

En 2014, il est prévu de :

- relancer une consultation pour la pose de clôtures amagnétiques dans certaines zones
- la mise en place d'un poteau incendie demandé par la commission de sécurité
- le traçage de l'aire de stationnement sur le parking avions.

M. Mingasson

Quelle a été l'évolution de la subvention de l'équilibre depuis 2010 ?

M. le Maire

Je n'ai pas les chiffres en tête mais on va vous le dire. En 2012, on était à 277 000 € de mémoire mais on va vous le dire.

RAPPORT n° 3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - Budget annexe Eau potable
(rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

Le bilan de l'année 2013 se solde par un excédent de clôture proche de 355 000 €.

Le budget eau ne présente aucune dépense réelle d'exploitation, seuls les amortissements sont comptabilisés.

Les produits d'exploitation sont composés uniquement de la surtaxe collectée par le délégataire auprès des usagers soit 305 823 €.

Le prix de cette surtaxe a été fixé en conseil municipal à 0,15 euros le m².

Le prix restant inchangé, les recettes pour le BP peuvent être estimées à 300 000 €;

Les investissements réalisés en 2013 s'établissent à 228 062 €, correspondant principalement au changement de la canalisation du Pont des Barris, à l'étude pour la réhabilitation de l'usine, à des travaux de réhabilitation des filtres à sable et au changement de canalisations rue Chancelier de l'Hôpital.

En 2014 seront programmés selon un plan pluriannuel les investissements suivants :

Pour un montant prévisionnel de 1,39 M€ :

- études et Maitrise d'œuvre des travaux de production et station d'analyse continue de l'exhaure,
- les pompes et conduites du Pouyaud,
- et les filtres à sable.

Ces investissements seront financés par la surtaxe, l'excédent reporté, le remboursement de TVA par le délégataire et un recours à l'emprunt estimé à 500 000 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

M. Mingasson

M. le Maire, ce matin également dans la presse j'ai vu que vous aviez annoncé qu'il y aurait des investissements pour un montant de 6 millions sur 3 ans. C'est probablement une mauvaise nouvelle car il me semble me souvenir quand on a décidé de l'affermage qu'on avait une prévision beaucoup plus modeste si je ne me trompe pas. A votre avis, aujourd'hui quel est le montant des investissements qu'il faudra faire d'ici le terme de l'affermage et comment comptez-vous faire face pour les financer ?

M. le Maire

Je vais revenir sur votre question, mais je vous donne avant les chiffres sur l'aéroport.

Participation de l'Etat au déficit de la ligne :

2008-2009 : 628 494 euros,

2009-2010 : 473 280 , 2010-2011 : 500 927 euros,

2011-2012 : 277 515 euros,

2012-2013 : même somme.

Voilà.

Sur les investissements pour l'eau, vous le savez, nous avons une station de secours qui est mal positionnée, en aval de l'exutoire de la source. Nous devons la déplacer et la remettre en amont. C'est une recommandation très ancienne. Nous avons fait faire une étude pour faire déplacer cette station, pour faire un certain nombre d'autres travaux estimés à environ à 6 millions d'euros qu'il va falloir financer. Comment allons-nous les financer ?

Je l'avais déjà dit dans cette assemblée, nous avons la possibilité pour ces grands travaux d'amélioration de notre réseau d'eau potable, de renforcement et d'équipements supplémentaires, de faire appel à un emprunt à taux préférentiel par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les intérêts de cet emprunt aujourd'hui sont égal au taux d'intérêt du livret A. Je vous le donne, vous le connaissez certainement il est à 1,25 % majoré des frais des dossiers, et de quelques taxes supplémentaires.

On peut estimer peut être que le taux sera à un niveau situé entre 1,5 et 2 %.

Nos prévisions pour les investissements relatifs à la distribution de l'eau potable que nous avons prévus de réaliser sur les 3 ans qui viennent, seront financés par l'intermédiaire d'un emprunt et l'emprunt remboursé par la surtaxe.

Je précise, parce que je ne sais pas si tout le monde l'a bien compris, que l'investissement soit fait par le délégataire ou qu'il soit fait par le donneur d'ordres ; c'est-à-dire en l'occurrence nous, les investissements sont toujours financés par la surtaxe ; si, Jean-Paul c'est la loi, ce n'est pas moi qui le décide c'est comme ça....

Aujourd'hui nous avons prévu de déplacer la station. Nous avons aussi à gérer le traitement des boues de l'eau potable, parce que quand on produit de l'eau potable, elle produit des boues et il faut les traiter. C'est couteux. L'estimation de l'équipement nécessaire est d'1 million d'euros. Nous sommes en train de négocier avec la communauté d'agglomération Périgourdine pour voir quelles pourraient être les conditions d'acceptation de nos boues d'eau potable dans la station d'épuration communautaire.

Je vous le dis ce sera un emprunt sur une longue durée : 30 ans ou 40 ans mais on n'a pas encore négocié. Je peux même vous dire les annuités de l'emprunt puisque quand il y a emprunt, il y a annuité : elles seront d'environ 300 000 euros. Aujourd'hui, on constate que la consommation d'eau potable augmente parce que la population de Périgueux augmente, et donc le produit de la surtaxe augmente également. C'est un ensemble de mécanismes qui sont étroitement imbriqués et qui nous permettent d'avoir une vision jusqu'en 2027 - 2030. Vous savez M. Mingasson nous avons une vision à long terme du dossier.

D'autres questions ? Il n'y en a pas. Merci.

RAPPORT n° 4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - Budget annexe Assainissement **(rapporteur M. BOUDY)**

M. Boudy

Le bilan de l'année 2013 se solde par un excédent de clôture proche de 110 000 €.

Le budget de l'assainissement, comme celui de l'eau, ne présente aucune dépense réelle d'exploitation ; seuls les amortissements sont comptabilisés.

Les produits d'exploitation sont composés uniquement de la surtaxe collectée par le délégataire auprès des usagers, soit 238 952 euros. Le prix de cette surtaxe a été fixé par le conseil municipal à 0,14 € le m³.

Pour 2014 aucune augmentation de tarif n'est prévue et la prévision d'inscription sera de l'ordre de 220 000 €.

Les investissements réalisés en 2013 s'établissent à 365 759 € correspondant à des travaux d'accompagnement de projets neufs de voirie: Daumesnil, Cité Bel Air, rue Sébastopol, à des extensions de canalisations et des mises en conformité : rues Combe des Dames, Bellevue, et Emile Roux.

En 2014 seront programmés, pour un montant prévisionnel d'environ 500 000 €, selon un plan pluriannuel, les investissements suivants :

- l'accompagnement sur des projets neufs (séparatif avenue Daumesnil et St Martin)
- mise en conformité au Gour de l'Arche
- et schéma directeur du diagnostic.

Ces investissements seront financés par la surtaxe, l'excédent reporté, le remboursement de la TVA par le délégataire et un recours à l'emprunt de 150 000 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire de ce service.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

Est ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Merci.

RAPPORT n° 5 - AUTORISATION D'EXECUTION DE CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014
(rapporteur M. le Maire)

M. le Maire

On vous a remis la délibération, c'est classique tout le monde connaît le mécanisme. Est-ce que cela appelle des remarques ou des observations particulières de votre part ? Il n'y en a point. Je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci.

RAPPORT n° 6 - FOURNITURE DE BUREAU - Autorisation de signer les marchés
(rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

Le fonctionnement des services municipaux nécessite l'utilisation d'un certain volume de fournitures de bureau et de papier.

Une procédure d'appel à concurrence a été lancée au préalable à l'attribution d'un marché à bons de commandes, par le biais d'un appel d'offres.

La commission d'appels d'offres réunie le 13 février 2014 a décidé de retenir :

Lot n°1: Fournitures diverses :

LYRECO France pour une Durée du marché de 36 mois avec un Minimum annuel de 5 000 € HT et un maximum annuel de 35 000 € HT.

Lot n°2 : papier

La SPP - Groupe Fabrègue à 24000 PERIGUEUX pour une durée du marché de 36 mois.

Avec un Minimum annuel de 3 000 € HT et maximum annuel de 40 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les prestataires retenus par la Commission municipale d'appels d'offres; et de décider que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet

Mme Dartencet

Est-ce que l'on connaît la provenance du papier ?

M. le Maire

C'est une bonne question, j'espère qu'il ne vient pas de la forêt amazonienne, la production de pâte à papier est locale mais je ne sais pas si la pâte à papier est locale, je ne sais pas répondre à votre question. Si vous voulez on pourra faire des recherches.

A l'unanimité le Conseil Municipal : autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société Lyreco France pour le lot n° 1 : fournitures diverses, et la société SPP - groupe Fabrègue pour le lot n° 2 : papier ; et - décide que le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

RAPPORT n° 7 - EXPLOITATION D'UNE LIAISON AERIENNE VERS PARIS - Lancement d'une procédure de délégation de service public (rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

Le contrat de délégation de service public passé avec la compagnie TWINJET pour l'exploitation de la liaison aérienne Périgueux/Paris arrivait à échéance fin mars 2014. Par délibération du 10 décembre dernier, nous avons décidé de prolonger de neuf mois la durée de ce contrat.

A compter du 1^{er} juin 2014, suite à son élargissement la communauté d'agglomération devrait naturellement gérer ce service, ainsi que l'aéroport, puisque cela fait partie de ses compétences obligatoires, sous réserve qu'elle se prononce favorablement sur l'intérêt communautaire de cet équipement.

Pour l'instant, rien n'est encore acté et compte tenu des délais nécessaires pour mener à bien la procédure pour le choix d'un délégataire, il a été convenu avec le Grand Périgueux de lancer d'ores et déjà une consultation.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il devra être procédé au choix du délégataire à l'issue d'une procédure dont les principales phases sont précisées dans le rapport.

Toutefois, c'est important, la Ville gardera la possibilité d'abandonner la procédure en cours de route en la transférant à la communauté d'agglomération pour lui permettre de procéder elle-même au choix du délégataire lorsque cette dernière viendra à prendre la compétence.

Il est précisé aussi que le projet a été soumis pour avis au comité technique paritaire, ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux, qui ont tous les deux donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe d'une délégation de service public, dans les conditions ci-dessus exposées, et de lancer une procédure de mise en concurrence pour choisir le délégataire, sur la base des obligations de service public annexées aux présentes.

M. le Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions sur le renouvellement de cette délégation de service public ? Pas de question ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions. Est-ce qu'il y a des abstentions : 2 abstentions.

Le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour, 2 abstentions (Mme Patriat et M. Desmesure) et 2 oppositions (M. Mathivet et Mme Perraud-Dausse) le principe d'une délégation de service public pour la gestion d'une ligne aérienne entre Périgueux et Paris et décide de lancer une procédure de mise en concurrence pour choisir le délégataire.

RAPPORT n° 8 - CESSION DE TERRAIN AU LIEU DIT « le Moulin Neuf » - Parcelles AH 281 - 231 - 232 – 233 (rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

La Ville est propriétaire de plusieurs parcelles au Moulin neuf acquises bien avant 1956 pour constituer des réserves foncières et qui appartiennent au domaine privé de la Commune.

La commune avait déjà divisé l'une d'entre elles pour céder en 2 000 au garage FRANC autos le terrain où était implanté son garage et dont il était à l'époque locataire. Sur les parcelles qui jouxtaient le garage étaient stationnés les véhicules dudit garage.

Franc Autos a cédé sa concession automobile à la SCI du Bordelais qui exploite une concession NISSAN et qui a souhaité reprendre le bail précaire consenti à FRANC Auto pour pouvoir continuer à exposer des véhicules.

Suite à la mise en valeur du site par la construction du drive de Leclerc et l'installation d'autres commerces, la SCI du Bordelais a décidé d'investir, d'améliorer les abords de sa concession et d'améliorer ses locaux en se portant aujourd'hui acquéreur des terrains dont elle est locataire.

Ces parcelles d'une surface totale de 977 m² devront rester grevées de plusieurs servitudes de passage puisqu'elles sont traversées par les réseaux d'eau et d'assainissement et supportent une pompe de relevage.

Compte tenu de ces éléments, le Service du Domaine a procédé à l'évaluation de cette unité foncière, et a estimé leur valeur à 100 000 €. Il est proposé au Conseil de procéder à la cession de ces parcelles sises au « Moulin Neuf », pour la somme de cent mille euros (100 000 €, prix net vendeur) à la SCI du Bordelais, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y adjoindrait ou qui s'y substituerait avec son accord ;et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

Mme Perraud-Dausse

Concernant l'avis des domaines, il précise que l'origine de propriété est non précisée. A-t-on le droit de disposer d'un bien dont la propriété n'est pas précisée ? Je voulais savoir aussi si dire que le bien est libre d'occupation et une bonne expression étant donné que ce bien est occupé par un locataire.

M. le Maire

C'est nous qui sommes les propriétaires de cette parcelle.

Mme Perraud-Dausse

Mais ce n'est pas précisé.

M. le Maire

Dans la délibération c'est bien dit que c'est la ville de Périgueux qui vend une de ses parcelles.

Mme Perraud-Dausse

Oui mais pourquoi les Domaines écrivent que ce n'est pas précisé ?

M. le Maire

Parce que on ne l'a pas dit.

Mme Perraud-Dausse

Bien estimé libre d'occupation mais il l'occupe, il met ses voitures, il loue ce terrain... C'est tout je voulais faire cette remarque.

M. Boudy

Avant 1956, je pense que les services de l'Etat n'ont pas les moyens de préciser les anciens propriétaires avant cette date là.

M. Reboul

Juste une petite précision : le propriétaire présumé est la ville de Périgueux, l'origine de propriété n'est pas précisée mais il est bien évident que à partir du moment où vous avez un acte notarié, l'acte notarié va reprendre les origines de propriété etc. etc. et jusqu'à preuve du contraire la ville de Périgueux en est propriétaire sachant que si j'ai bien compris la délibération, c'est le locataire qui est une SCI qui achète le bien qu'il loue donc. Je ne vois pas où est le problème.

M. le Maire

Il n'y a pas de problème, Mme Perraud Dausse demandait une précision.

Mme Perraud Dausse

Il ne faut pas être agressif comme ça.

M. le Maire

Merci M. Reboul.

Est ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Est ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la cession des parcelles AH 281-231-232 et 233 sises au « Moulin Neuf » pour la somme de cent mille euros (100 000 €, prix net vendeur) à la SCI du Bordelais (groupe Dupouy), ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y adjoindrait ou qui s'y substituerait avec son accord ; et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

RAPPORT n° 9 - CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 114 A 120 BOULEVARD DU PETIT CHANGE **(rapporteur M. BOUDY)**

M. Boudy

La Ville est propriétaire depuis le 16 février 1998 suite à la rétrocession par l'Etat à la Commune d'un ensemble immobilier érigé sur un terrain de relief plat d'environ 2 000 m² bénéficiant d'une façade sur le boulevard du Petit Change.

Cet ensemble est constitué de deux grands pavillons identiques eux-mêmes constitués de quatre logements à plusieurs niveaux d'une superficie de 130 m² chacun.

La Ville de Périgueux avait mis à la disposition de l'association « Collectif femmes de Périgueux » certains d'entre eux, jusqu'à ce que l'association prenne de l'ampleur et occupe l'ensemble, jusqu'en 2011 où l'association a été mise en liquidation judiciaire et l'activité a cessé. N'en ayant plus l'utilité, il est apparu intéressant de pouvoir le céder afin d'optimiser notre patrimoine.

Le Service du Domaine a procédé à l'évaluation de cette unité foncière. Il a estimé sa valeur entre 420 000 € et 440 000 €.

Nous venons de recevoir une offre intéressante de Monsieur Yannick COMMAGNAC via l'agence Olgiati, qui nous fait savoir qu'il serait prêt à acquérir ce bien de 420 000 € prix net vendeur, sans condition suspensive. Pour rétablir et rénover ces logements pour la location.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la cession de l'ensemble immobilier pour la somme de quatre cent vingt mille euros (420 000€ prix net vendeur) à Monsieur COMMAGNAC ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y adjoindrait ou qui s'y substituerait avec son accord et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

Deux questions. Franchement vous avez une synchronisation dans la demande de parole assez exceptionnelle.

Mme Monteil Mayaud

Oui merci M. le Maire. Quelques questions sur ce bien. Que veut dire dans la délibération: ce bien onéreux. J'aurai aimé savoir quel était le montant de cet entretien onéreux. C'était un bien qui était mis à la disposition de l'association dans le cadre d'une convention je suppose de mise à disposition, il n'y avait pas de loyer payé par l'association ? C'était sous forme de subvention ?

Mme Doat.

Non, non

Mme Monteil-Mayaud

Et alors suite à la liquidation judiciaire qu'est ce qu'il est advenu des loyers ? Ils ont fait l'objet d'une déclaration de créance je suppose ?

M. le Maire

On n'a pas perçu de loyers a posteriori, on n'a aucune recette de ce coté là. Quand on dit que les coûts sont onéreux, c'est qu'on chauffe le dispositif...

Mme Monteil-Mayaud

D'accord...

M. le Maire

Pour le mettre hors gel bien entendu, et il y a l'entretien régulier par nos employés municipaux. Je ne sais pas comment l'estimation a été faite. Nous avons refait en 2009, si ma mémoire est bonne, l'ensemble des toitures et de la zinguerie. C'est un bien qui est mis sur le marché depuis déjà quelque mois, c'est un bien qui a fait l'objet de visites par plusieurs acquéreurs potentiels, et, aujourd'hui nous avons une proposition qui nous est faite par la personne qui a été nommée.

On me dit que c'est le receveur municipal qui doit recouvrer les créances et qui est responsable de ça personnellement et pécuniairement, ça vous le savez mieux que moi.

Mme Monteil Mayaud

Je ne savais pas dans quelles conditions la mise à disposition était faite.

M. le Maire

Nous n'avons pas perçu de loyer avec effet rétroactif.

Mme Monteil Mayaud

En ce qui concerne les dégâts causés par le gel en février 2012, il est indiqué 26 342 euros au titre des coûts des travaux. Les travaux de remise en état n'ont pas été effectués, on n'avait pas d'assurance ? Et pour quelle raison ?

M. le Maire

Si si...

Mme Monteil Mayaud

C'était une volonté de votre part de ne pas faire les travaux ?

M. le Maire

Nous n'avons pas fait les travaux parce que la configuration architecturale de ce bien est extrêmement particulière. Je rappelle que c'était des maisons qui étaient des logements d'officiers de l'armée avec des aménagements intérieurs un peu particulier et qui ne correspondent plus du tout à ce que l'on peut imaginer aujourd'hui d'où la difficulté de vendre ce bien. Plusieurs personnes étaient venues voir en pensant pouvoir acheter une petite maison et on voyait que ces appartements étaient solidaires des uns des autres et il y avait aussi des communications les uns sur les autres. Nous n'avons pas refait les travaux qui étaient estimés à 26 000 euros environ, parce que le futur acquéreur aura vraisemblablement besoin d'en casser au moins une partie.

Mme Sanjuan

Ce lot de maisons avait été cédé par la ville au collectif SOS femmes 24. C'est plutôt un regret pour moi, je trouve que c'est dommage que ce lieu là qui était identifié comme un lieu d'accueil pour des personnes en difficultés ne garde pas cette vocation. La ville aurait pu trouver un moyen de la conserver. On cherche toujours à pouvoir loger les personnes qui en ont vraiment besoin et là cela va devenir encore des logements à rendement locatif et je trouve que c'est regrettable de ne pas pouvoir les utiliser pour une location un peu plus à vocation solidaire ou sociale. Ceci dit c'est vendu, c'est vendu.

M. le Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Oui, le groupe d'opposition d'abstient.

Par 28 voix pour et 8 abstentions (M. Mingasson, Mme Rat-Souiller, Mme Sanjuan, Mme Pujole, Mme Perraud-Dausse, Mme Dartencet, Mme Boras, Mme Monteil-Mayaud), le Conseil Municipal décide de procéder à la cession de l'ensemble immobilier sis 114-116-118-120 boulevard du Petit Change pour la somme de quatre cent vingt mille euros (420 000 e prix net vendeur) à Monsieur COMMAGNAC ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y adjoindrait ou qui s'y substituerait avec son accord et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

RAPPORT n° 10 - PROJET DU GRAND QUARTIER DE LA GARE - Etude de faisabilité du pôle d'échange multimodal (rapporteur M. BOURGEOIS)

M. Bourgeois

M. le Maire, mes chers collègues,

La ville de Périgueux a engagé en 2009 une réflexion sur le devenir du grand quartier de la Gare. Les conclusions rendues en 2011 étaient les suivantes:

- dégradation des conditions de transport ferroviaire et routier,
- une activité économique évoluant vers des friches,
- un habitat se paupérisant
- une image perçue hétéroclite ou dégradée,
- une perte d'habitants ou d'entreprises.

Le projet de requalification du Grand Quartier de la Gare est donc essentiel pour l'avenir de la Ville et de l'Agglomération.

En mai 2013, Périgueux et la Communauté d'Agglomération de Périgueux ont signé une convention de groupement de commande pour la réalisation des études préalables à la création de la ZAC du Grand Quartier de la Gare. Cette ZAC, d'initiative communale, a pour objectifs de :

- libérer le quartier des friches,
- réorganiser le chemin à la circulation,
- retrouver un équilibre de développement et de conforter le rôle de la Ville-centre,
- aménager un pôle multimodal autour de la gare et en y développant un habitat urbain diversifié,
- renforcer les commerces, les services et les équipements et en y aménageant un centre d'affaires mixte.

Une de ces opérations est du ressort du Grand Périgueux : l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) qui visera à améliorer les conditions d'accès et d'inter modalité autour de la gare, en examinant l'opportunité de la faisabilité d'une gare biface.

L'agglomération bénéficie d'un réseau ferroviaire TER et Grandes Lignes. Pour ce qui est des transports interurbains, le réseau bus Transpérigord, exploite avec 7 lignes régulières, Le réseau urbain, assuré par Péribus, est composé de 14 lignes régulières qui passent par la gare. Par ailleurs les orientations prises par la Région Aquitaine, autorité compétente, prévoient le renforcement de l'offre TER sur l'axe Mussidan - Périgueux - Niversac, dans le cadre du contrat d'axe de la vallée de l'Isle,

Ce développement ferroviaire est l'un des axes forts du Plan de Déplacement Urbain, en faisant du quartier de la gare de son pôle multimodal le nœud principal de la mobilité au cœur de l'agglomération. L'arrivée du TGV en gare de Périgueux à horizon 2020 compléterait l'offre ferroviaire.

Le projet de création d'une ligne de BHNS, Bus à haut niveau de service traversant l'agglomération et desservant la gare constituera la colonne vertébrale du futur réseau de l'agglomération périgourdine.

Il faut noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, Le Grand Périgueux a intégré 14 lignes de transport scolaire auparavant assurées par le Conseil Général de Dordogne.

Enfin, l'étude en cours du schéma directeur cyclable et piétons, doit parfaire l'ensemble de l'offre de déplacement multimodale sur le territoire de l'Agglomération.

Au vu de ces contextes explicités, Le Grand Périgueux souhaite lancer une étude de faisabilité pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Périgueux, en partenariat avec la Ville de Périgueux, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Dordogne, la SNCF le Réseau ferré de France (RFF). Ainsi, Le Grand Périgueux, maître d'ouvrage de l'étude a rédigé une Convention partenariale définissant les participations financières de chacun des signataires selon les modalités suivantes :

Vous avez donc le tableau qui indique une participation de la région aquitaine à hauteur de 25 % pour 40 000 euros HT puis ensuite le conseil général de la Dordogne, la Ville de Périgueux, le Grand Périgueux, RFF et la SNCF gare et connexion chacune pour 24 000 euros pour un total prévisionnel maximal de 160 000 euros.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les objectifs poursuivis par l'étude de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal ;
- de valider les stipulations de la Convention partenariale jointe en annexe;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention partenariale ;
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions utiles.

M. le Maire

Merci M. Bourgeois.

M. Mingasson

Simplement pour vous dire : je suis quand même un peu perplexe devant cet enchaînement d'études sur le Grand Quartier de la Gare. C'est vraiment une vache à lait pour des cabinets de consultants. Nous en avons déjà fait beaucoup, nous en avons maintenant encore une, et si j'ai bien compris dans les orientations budgétaires dont nous avons discuté tout à l'heure il y en a également d'autres de prévues.

Moi j'aimerais bien qu'on ait une vision un peu complète de ce que l'on veut étudier et du coût que cela implique. Parce que si on fait la somme de ce que l'on a déjà dépensé et de ce qui est annoncé, je trouve quand même que ça fait beaucoup. Même si je ne dis pas que ce sont des dépenses inutiles, qu'elles ne sont pas opportunes, qu'elles sont nécessaires. Mais j'aimerais quand même que l'on ait une vision de ce que ça représente par rapport au projet.

M. le Maire

Merci. D'autres interventions ? Des avis contraires ?

M. Mingasson

Vous pourriez commenter.

M. le Maire

Que voulez vous que je commente, M. Mingasson sur une question qui en définitive contient la réponse ?

M. Mingasson

Si vous partagez mon jugement...

M. le Maire

Qui ne dit mot consent. Moi je veux bien que l'on débattre pour le plaisir de débattre, mais vous posez la question et vous faites la réponse. Je reprends vos propos vous avez dit: « *ces études sont nécessaires* » très bien, c'est pour cela qu'on les a faites ; « *ces études sont utiles* » et bien parfait, nous ne sommes pas des gens qui gaspillons l'argent. Alors la question que vous posez : « *j'aimerais connaître le montant des subventions* », prenez les délibérations précédentes, faites les additions enfin c'est assez simple.

Il y a des études, vous le savez M. Mingasson, vous avez une longue expérience du fonctionnement des administrations, une longue expérience de la gestion, de la préparation, de l'élaboration, de la conception d'un grand projet. Il faut faire une étude de faisabilité et ensuite faire des études opérationnelles, point par point, secteur par secteur, thématique par thématique. Et là vous allez voir tout à l'heure qu'on nous demande de faire une étude supplémentaire compte tenu de ce que l'on a découvert car nous sommes sur une zone humide, et qu'on nous demande de faire une étude pour apprécier la présence de la flore. C'est comme ça, c'est l'Etat qui nous l'impose, nous sommes obligés de la faire, elle coûte cher, je suis assez d'accord avec vous, 160 000 euros ce n'est pas rien. Nous sommes heureux d'ailleurs de pouvoir partager ce coût avec beaucoup d'autres, puisque ça ne coûte en définitive à la ville que 24 000 euros.

Mais ne pensez pas M. Mingasson que ma non réponse est un mépris. Bien loin de moi cette idée là, si tel était le cas vous pouvez chasser ceci de votre esprit.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve les objectifs poursuivis par l'étude de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal ;
- valide les stipulations de la convention partenariale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions utiles.

RAPPORT n° 11 - ETUDES PREALABLES A LA CREATION DE LA ZAC DU GRAND QUARTIER DE LA GARE ET REVISION DU PLU - Avenant au marché (rapporteur M. BOURGEOIS)

M. Bourgeois

Merci M. le Maire, mes chers collègues,

En septembre 2013, la Ville a confié les études préalables à la ZAC Grand Quartier de la Gare à l'équipe pluridisciplinaire DESSEIN DE VILLE, IRIS CONSEIL et ID DE VILLE.

Ces études, vont d'un diagnostic jusqu'à un dossier de création de ZAC en passant par une étude d'impact.

En outre, dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, il a été adjoint une mission partielle qui consiste à élaborer le plan de zonage, le règlement, et à numériser et à « grenelliser » le PLU.

Ces études ont été commandées dans le cadre du Groupement de commandes associant la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (CAGP) et la Ville de Périgueux.

Suivant la répartition financières si après :

- 60% pour la Ville, 40% pour la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux pour la mission « ZAC Grand Quartier de la Gare »,
- 100% de la mission « PLU » pour la Ville de Périgueux,
- 100% de la Tranche conditionnelle pour la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Cette répartition représente un montant d'investissement pour la Ville de 138 484.84 €TTC.

Dans le cadre des études préalables de la ZAC il a été inventorié des zones humides urbaines pour lesquelles les services instructeurs de l'Etat ont demandé des compléments d'études spécifiques

Il s'agit d'une mission complémentaire de caractérisation des zones humides dont le montant s'élève à 17 904,00 € TTC répartis selon la convention de Groupement de commandes.

Quand au PLU dans le cadre sa révision et au vu des nouvelles modifications législatives et réglementaires intervenues après le diagnostic, celui-ci n'est plus conforme aux attentes des services instructeurs de l'Etat (DREAL).

Un avenant pour la mise en conformité est donc nécessaire il portera sur l'actualisation des données statistiques et la structuration urbaine du cadre bâti.

Cette mission s'élève à 10 800,00 € TTC à la charge exclusive de la Ville de Périgueux.

Pour ce qui est de l'augmentation de la TVA, du taux de TVA, conformément à la Loi de Finances de décembre 2012, donc pour le présent marché la TVA passera de 19,6 % à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vous avez dans la note la décomposition du montant du marché de travaux pour le groupement.

Cet avenant a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2014 qui a émis un avis favorable.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché d'études préalables à la création de la ZAC et mission PLU, d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier l'avenant au marché, de charger Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions utiles à la réalisation de ce marché et de ses avenants.

M. le Maire

Merci Richard Bourgeois.

Mme Perraud-Dausse

Concernant les zones humides, j'ai une question à poser sur les suites. Nous savons maintenant qu'il y a des zones humides qui ont été identifiées et qui sont visibles depuis longtemps finalement, on découvre qu'il y en a de nouvelles et il faut les étudier. Cela veut-il dire que l'on va classer ces zones humides en fonction de leur importance au niveau floristique ou au niveau environnemental. Que va-t-il se passer après si on détermine que certaines zones peuvent être construites ? Est ce qu'on va être obligé d'en fabriquer d'autre, et le cas échéant comment on va faire, parce que une zone humide c'est quand même bien particulier, comment ne pas en créer d'autres ? Merci de me répondre.

M. Bourgeois

Concernant les zones humides, d'abord je tiens à votre disposition le guide des zones humides, je vous le donnerai tout à l'heure. Pour le reste, cela fera partie effectivement des éléments qui vont devoir être précisés.

Ce soir je ne peux pas vous répondre. Effectivement il y a des éléments qui ont montré qu'il y avait des éléments qui attestent qu'on est en présence de zones humides. Ces zones humides sont actuellement occupées par des terrains sportifs, donc je ne pense pas qu'au milieu de ces terrains sportifs on bâtit des immeubles, heureusement, mais c'est vrai que ce complément d'étude a cet objectif.

M. le Maire

Merci M. Bourgeois.

Pas d'opposition.

Sur les zones humides, on va faire une étude d'impact et après il y aura peut être des mesures compensatoires à prendre. Mais aujourd'hui, on en est à l'acte un, c'est-à-dire l'étude sur la nature de la zone humide et son contenu. On ne peut pas dire aujourd'hui si elles sont porteuses de richesses particulières ou s'il n'y a pas d'éléments spécifiques.

Est ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant au marché d'études préalables à la création de la ZAC et mission PLU ;
- autorise Monsieur le Maire à signer et notifier l'avenant au marché et à solliciter les subventions utiles à la réalisation de ce marché et de ses avenants.

RAPPORT n° 12 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - Renouveau Urbain (OPAH-RU) - Multi-sites de Périgueux - Signature des avenants à la convention de mission de suivi- animation et communication et à la convention de mission acoustique (rapporteur M. GERAUD)

M. Géraud

Merci M. le Maire,

Il s'agit ce soir simplement de la présentation de signature d'un avenant à la convention des missions « suivi animation et communication » et à la convention de mission acoustique pour l'OPAH-RU.

Je vous fais grâce de toute la partie « rappel de l'historique » sur la mise en place de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain multi-sites sur la ville de Périgueux, qui date déjà du mois de juin 2012.

Aujourd'hui on a deux modifications à acter. Une concernant la convention signée par la Ville et l'Union Régionale du PACT Habitat et Développement Aquitaine Poitou-Charentes. Les principales modifications consistent à redéfinir la décomposition des missions des prestataires, à supprimer la part variable de la rémunération de la mission, dans le respect du budget initial qui a été voté par la collectivité pour cette mission, et à modifier le montant TTC du marché suite à l'augmentation des taux de TVA.

Le montant des prestations toutes taxes comprises s'élèvera à 500 307,44 € contre 498 912,60 € prévus initialement. Ça c'est la première des modifications.

La deuxième concerne la convention entre la ville et VENATEC BSEC.

Il s'agit de :

- désigner l'Union Régional PACT Habitat en tant que maître d'œuvre de l'OPAH-RU, comme unique prescripteur des prestations de la mission acoustique,
- établir un tarif unique de la prestation au profit des propriétaires occupants bénéficiaires de la prestation,
- réviser les niveaux des aides financières de la collectivité aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs en vue de les inciter à avoir recours à une prestation complémentaire qui permette une réelle amélioration de la performance et du confort acoustique des logements
- et adapter l'engagement de la Ville sur une rémunération minimale qui corresponde à un nombre de 10 logements à diagnostiquer et non plus 10 missions complètes à réaliser sur une année.

Ceci exposé, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la convention de la mission de suivi-animation / communication de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Ville de Périgueux pour la période d'octobre 2012 à octobre 2017, proposée et dont le projet est annexé à la présente note;
- d'approuver l'avenant à la convention pour la mission acoustique opérée dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Ville de Périgueux pour la même période et dont le projet est aussi annexé à la présente note
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions au titre de l'ingénierie auprès de l'Anah, du Conseil Général et du Conseil Régional.

M. le Maire

Merci M. Géraud.

Mme Sanjuan

M. le Maire c'est vrai que lorsque que l'on est élu municipal on a souvent en tout cas dans les première années, on a besoin d'apprendre un certain vocabulaire ou certaines tournures de phrases. Il y en a une, je vous avoue qui vraiment est pas mal : « un marché de prestation intellectuelles relatif à la mission de suivi d'animation et communication pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ». Pouvez vous m'expliquez s'il vous plait ce qu'est une prestation intellectuelle.

M. le Maire

C'est simple quand même.

C'est une prestation de spécialistes, d'expertise.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non plus. Je vous remercie.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant à la convention de la mission de suivi-animation / communication de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Ville de Périgueux ;
- approuve l'avenant à la convention pour la mission acoustique opérée dan le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Ville de Périgueux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à ces conventions ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions au titre de l'ingénierie auprès de l'Anah, du Conseil Général et du Conseil Régional.

RAPPORT n° 13 - PROJET DE CAMPUS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE DORDOGNE - Modification des modalités de participation de la ville de Périgueux (rapporteur M. GERAUD)

M. Géraud

M. le Maire je vais essayer d'être succinct je ne vais pas reparler du projet d'ensemble que l'on a déjà débattu avant l'été.

Je rappelle simplement le coût de l'opération de construction du FJT qui est de 4 733 000 €. La répartition par poste de dépense a évolué légèrement.

La principale modification de ce nouveau plan de financement, c'est la disparition d'une subvention d'investissement de 97 500 € qui devait être versée par le comité interprofessionnel du logement du sud ouest, le CILSO. Cet organisme ne peut plus participer à l'opération et il faut donc redistribuer le montant de cette subvention entre la ville et de la SAHLM DOMOFRANCE, dont les participations sont en conséquence légèrement modifiées.

Les participations financières évoluent ainsi de la manière suivante :

- la subvention de la Ville de Périgueux passe de 370 400 à 397 250 €,
- les fonds propres de Domofrance s'élevant de 259 020 € à 358 000 €,
- et le montant du Prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations passe de 457 660 € à 429 480 €.

Je vous rappelle qu'il y aura toujours l'attribution d'un prêt du CILSO pour la production de logements pour le FJT de Périgueux qui est maintenue pour un montant de 195 000 €.

Vous retrouvez ci-dessous l'ensemble du plan de financement et une modification dans le calendrier du projet puisque les définitions des projets architecturaux se feront dans le premier semestre 2014 :

- les démarches administratives dont l'autorisation aussi du permis de construire d'urbanisme dans le 2ème semestre 2014,
- le démarrage des travaux en 2015,
- et la livraison et la mise en service le 1er semestre 2017.

Pour finir, au delà du volet hébergement, la participation de la Ville se poursuivra aussi avec le CCAS qui continuera à assurer la gestion du foyer, mais aussi par une participation au groupe de travail relatif à l'étude sur la faisabilité d'une plate-forme Accueil - Information - Orientation des jeunes à l'échelle de la future agglomération, et une participation à la gouvernance du projet au travers d'un accord de consortium.

M. le Maire

Merci M. Géraud.

Mme Perraud Dausse

Je voudrais savoir si dans ce projet il était possible d'intégrer des étudiants en médecine par exemple, qui, pour réussir leur stage pratique, sont obligés de passer 6 mois de leur temps auprès d'un médecin généraliste comme maître de stage. Ils n'ont pas en général de logement parce que l'internat est réservé aux hôpitaux et qu'ils doivent assumer un logement sur le lieu de leurs études. On a soulevé ce problème là au niveau du contrat local de santé. Il y a aussi d'autres étudiants professionnels de santé qui ont ce problème là : les pharmaciens et les kinés mais c'est surtout les pharmaciens et les médecins généralistes. Je voudrais donc savoir s'il était envisageable de réserver des locaux pour ce genre de cas ?

M. le Maire

Nous n'avons pas posé la question. Cet aménagement s'inscrit dans le campus des métiers qui a été porté par la Ville de Boulazac, les chambres consulaires, l'Agglomération Périgourdine....etc. La vocation est de loger des jeunes en formation en alternance, c'est sa vocation première. L'âge limite d'accueil, je ne me souviens plus si c'est 26 ou 29 ans l'âge limite je crois. Je ne peux pas vous répondre, ce n'est pas à exclure, mais ce n'est pas certain. On affinera cette question là.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de consortium inhérent au projet global et tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet; valide le montant prévisionnel de la participation financière de la Ville sur le coût d'investissement du FJT à hauteur de 397 250 € ; et charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions utiles au projet.

RAPPORT n° 14 - ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE LA TOUR MATAGUERRE - Demande de subvention - Modification du plan de financement
(rapporteur M. BOURGEOIS)

M. Bourgeois

Merci M. le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit simplement de subventions qui avaient été demandées en décembre 2013, sur 8 340 € d'enveloppe affectée à l'étude. La DRAC a réduit la subvention à un taux de 40 % ce qui fait qu'il faut autoriser M. le Maire à solliciter de nouveau le concours de la D.R.A.C. pour 3 336 €.

M. le Maire

Pas d'opposition ?

Mme Perraud-Dausse

Je voulais savoir si on ne pouvait pas prendre une délibération globale pour ce genre de problème, le passage de la TVA, le changement de TVA parce que....

M. le Maire

Nous ne parlons pas de la TVA. Cela veut dire qu'au départ nous avons une participation de 50 % et elle a été ramenée à 40 %.

Mme Perraud Dausse

D'accord ce sera pour plus tard.

M. le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'absentions ? Merci.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le concours de la D.R.A.C. pour un montant de 3 336 € pour participer au financement de cette opération.

RAPPORT n° 15 - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - Demande de subvention à l'Etat - Direction des Affaires Culturelles d'Aquitaine dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2014 (rapporteur M. LE GUAY)

M. Le Guay

M. le Maire, chers collègues,

Vous savez que la Ville de Périgueux a été labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 1987.

Chaque année, elle met en place un programme qu'elle constitue avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine et demande une subvention.

Cette année 2014, la procédure est la même. La Ville a proposé des projets en 9 points :

- le 1^{er} point c'est la sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement, avec les Pauses Patrimoine et toutes les visites organisées par le service patrimoine,
- le 2^{ème} point c'est : la mise en place des visites de chantiers et d'ateliers d'artisans, de maisons d'écrivains,
- Le 3^{ème} point c'est présentation du patrimoine industriel,
- Le 4^{ème} c'est le travail dans les quartiers :
- le 5^{ème} c'est la participation aux événements nationaux qui sont assez nombreux maintenant autour du patrimoine incluant également les journées du patrimoine et l'école de l'architecture et des patrimoines,
- et le 6^{ème} point : Edition de documents scientifiques,
 - Réalisation d'une exposition en relation cette année avec le tour de France qui sera l'« Histoire du Vélo à Périgueux »
 - Et la participation à un projet Régional : à partir d'une application Smartphone dont on pourra faire bénéficier les visiteurs de Périgueux.

Pour renouveler cette convention « Ville d'Art et d'Histoire » qui va être également un sujet de l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 8 000 € auprès de la DRAC, auprès de l'Etat pour le programme d'actions général 2014.

M. le Maire

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions non plus ? Merci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT n° 16 - MUSEE GALLO-ROMAIN VESUNNA - Demandes de subvention auprès du Ministère de la culture
(rapporteur M. LE GUAY)

M. Le Guay

M. le Maire, chers collègues,

Vous savez que la ville essaie régulièrement de restaurer des œuvres ou des objets dont elle est propriétaire. Cette fois-ci il s'agit du Musée Vesunna qui a l'opportunité de pouvoir restaurer un panneau d'enduit peint qui s'appelle « aux perlage ». C'est une grande plaque de 2,25m x 1,50m qui nécessite d'être montée sur un panneau rigide.

Le coût de cette restauration a été évalué à la somme de 9 406 euros TTC.

Nous vous proposons de solliciter l'aide de l'Etat pour pouvoir la restaurer.

Le 2^{ème} objet qui est proposé de restaurer dans la délibération est une coupe métallique qui provient de fouilles qui ont été effectuées sur la commune de Bourdeilles.

Il s'agit d'une coupe métallique et des aiguilles à tricoter qui proviennent d'une sépulture découverte en 1967 au lieu-dit le Rigola. Cette intervention est faite par une entreprise spécialisée dont le coût de restauration serait de 1 680 euros TTC.

Une fois la délibération prise les projets de restauration sont soumis à une Commission Scientifique Régionale d'Aquitaine. Si ce projet de restauration est accepté, l'Etat peut également participer au financement. C'est pour ça que nous vous demandons de délibérer pour autoriser le maire solliciter l'aide de l'Etat pour la restauration de ces deux œuvres.

Mme Perraud Dausse

Je voulais savoir si on avait une idée de la valeur de ces objets.

M. Le Gay

Je ne peux pas vous dire mais le 1^{er} objet qui est une plaque de 2 m 25 par 1 m 50, je pense qu'il n'y ait de valeur définie parce que c'est un objet gallo romain. Donc, comme l'ensemble des fresques que vous voyez au musée et notamment celles qui ont permis la reconstitution de la vidéo en 3 dimensions, c'est un objet à mon avis qui a tellement de valeur qu'il n'en a pas, car je ne pense pas qu'il puisse être commercialisé.

Sur la coupe je ne peux pas vous dire.

Mme Perraud Dausse

Excusez-moi mais comment on les assure si on ne connaît pas la valeur ?

M. Le Gay

Bonne question. Je pense que les assurances doivent se débrouiller à leur trouver une valeur et la plus basse possible, pour pouvoir les rembourser le moins possible.

M. le Maire

On les assure pour une valeur maximale globale.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la restauration d'un panneau de l'ensemble de la peinture murale de la *domus* de Vésone intitulé « décor aux perlages » ainsi que de la coupe provenant de la sépulture du Rigola (Bourdeilles, 24) ; et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat (Ministère de la Culture) pour ces restaurations aux taux les plus élevés possibles et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des aides considérées.

RAPPORT n° 17 - CONVENTION SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES (SMAC) - Signature d'un avenant (rapporteur M. LE GUAY)

M. Le Guay

Je vais l'exposer très rapidement. Nous avons délibéré pour signer une convention pour la scène de musique actuelle pour la période 2012 - 2014 et compte tenu du temps qu'il avait fallu pour mettre en place le dispositif, la signature de cette convention n'avait finalement terminée que le 28 mars 2013. Cela serait embêtant de repartir sur une renégociation de convention puisqu'elle s'arrête au 31 décembre 2014. La proposition d'avenant consiste à prolonger cette convention de 3 ans, d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2015.

M. le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs SMAC 2012-2014, modifiant son article 2 et portant sa durée à 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015. Les autres articles restent inchangés.

RAPPORT n° 18 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - Convention de partenariat avec le CIRDOC (rapporteur M. LE GUAY)

M. Le Guay

Vous savez que la Bibliothèque Municipale est engagée depuis plusieurs années dans une action de numérisation de ses fonds anciens.

La numérisation est un outil merveilleux mais c'est assez compliqué : c'est à la fois chronovore et coûteux. L'argent et les partenaires sont donc les bienvenus.

En l'espèce, concernant le fonds occitan, il existe un Centre Interrégional de Développement de l'Occitan qui s'appelle le CIRDOC, et qui propose à la ville de numériser l'ensemble du Fonds Patrimonial Occitan. On commencerait par le fonds Morteyrol, un érudit de la première moitié du 19^{ème} siècle qui a laissé à la Bibliothèque Municipale les notes manuscrites de ses travaux sur l'occitan. En échange de cette numérisation, le CIRDOC devient propriétaire des fichiers numérisés ainsi créés, mais la ville de Périgueux en a les droits de copie, de diffusion et de représentation. Cela permet à la fois de faire connaître ce fonds grâce aux divers sites à rayonnement régional comme la Banque Numérique du Savoir en Aquitaine, ou même un site national avec Gallica.fr et international avec Occitanica.eu.

C'est donc un échange de bons procédés qui permet à la ville d'avancer plus rapidement dans sa numérisation et qui permet à ce fonds d'avoir un rayonnement que nous n'aurions pas uniquement avec notre Bibliothèque municipale.

M. le Maire

Merci M. Le Guay.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CIRDOC pour l'année 2014, ceci afin d'engager sans délai les opérations de numérisation de manuscrits.

**RAPPORT n° 19 - DEPOT DU LOGO DE LA CHARTE POUR LA QUALITE DE LA VIE NOCTURNE DITE
« CHARTE DE LA NUIT » A L'INPI
(rapporteur M. MOUTAWAKKIL)**

M. Moutawakkil

Merci M. le Maire, mes chers collègues,

M. le Maire

Excusez-moi de vous interrompre. Pourrions-nous partager cette joie éclatante entre M. Mingasson et Mme Sanjuan ?

M. Mingasson

Je vais être tout à fait franc. Je me demandais si les petits croquis figuraient sur les supports de communication de l'opération dont on parle.

M. le Maire

Bien sur, ils sont amusants. Cela prouve qu'ils ont retenu votre attention et donc qu'ils sont efficaces.

M. Moutawakkil

J'attends que M. Mingasson soit attentif.

C'est dans le cadre de l'élaboration de la charte de la vie nocturne, que notre service de communication a conçu les supports que vous voyez. Il s'agit d'un logo et de trois visuels qui correspondent aux trois thématiques de la charte de la vie nocturne. Afin de protéger cette création de qualité, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Merci Intellectuelle.

Rire dans la salle

M. le Maire

Au delà du logo qui est important parce qu'il revient régulièrement, il identifie bien une démarche pour la ville de Périgueux et donc il était utile que l'on protège ces visuels, comme l'a dit M. Moutawakkil.

Mme Perraud-Dausse

Tout d'abord je voudrais féliciter le service qui a été à l'origine de cette création, parce que je la trouve particulièrement réussie. Les affiches 4X3 ont vraiment un impact, j'aimerais bien connaître la personne qui a eu l'idée des œufs.

M. le Maire

On vous donnera son nom en aparté.

Mme Perraud Dausse

C'était principalement ça. Je voulais savoir aussi j'avais posé la question à M. Boudy si vous déposiez à l'INPI France ou Europe, parce qu'il peut y avoir plusieurs périmètres de protection et ce n'est pas le même prix, mais cela vaut peut être la peine de protéger cette création car elle est vraiment réussie.

M. le Maire

C'est sur le périmètre « France ». Merci Mme Perraud-Dausse de vos commentaires, qui renforcent notre démarche, et qui donnent de la satisfaction à M. Moutawakkil.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches pour déposer le logo et les visuels de la charte pour la qualité de la vie nocturne dite « charte de la nuit » à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

RAPPORT n° 20 - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2014
(rapporteur M. BOUDY)

M. le Maire

M. Boudy parlez nous du tableau des effectifs au 1er janvier 2014, cela suscitera certainement une déclaration d'un de nos collègues.

M. Boudy

Ce tableau recense les modifications intervenues depuis le 1^{er} décembre 2013.

M. le Maire

Donc il n'y a pas eu de modifications.

M. Mingasson

Je veux vous dire que je n'ai rien à dire.

Rire dans la salle

M. le Maire

Vous êtes ce soir d'une pertinence assez exceptionnelle, cela doit être du au fait que nous sommes dans le dernier conseil municipal et ça vous donne un allant... j'ai dit allant, pas talent.

Mme Perraud-Dausse

Je voulais savoir où se situent les 7 emplois d'avenir dans le tableau ?

M. le Maire

9 emplois d'avenir.

M. Boudy

Je confirme ce que j'ai dit en commission des finances, ils n'y figurent pas car il s'agit d'un tableau des emplois permanents, à temps complet et non complet. Les emplois d'avenir ne sont pas des emplois permanents compte tenu de leur nature de contrat de droit privé. Au bout de 36 mois, s'ils sont toujours là et s'ils sont pérennisés, ils y figureront.

M. le Maire

Merci.

Il est proposé d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ou non complet au 1^{er} janvier 2014, et d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ou non complet au 1^{er} janvier 2014 et d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi arrêtés et inscrits au budget de l'exercice en cours.

RAPPORT n° 21 - TOUR DE FRANCE 2014 - Signature d'une convention de partenariat avec la société Amaury Sport Organisation (ASO)
(rapporteur M. LE VACON)

M. Le Vacon

Comme vous le savez, le Tour de France, qui est le 3^{ème} événement sportif au monde, après la coupe du monde de foot et les jeux olympiques, sera en Dordogne fin juillet. Nous accueilleront une étape contre la montre entre Bergerac et Périgueux, le samedi 26 juillet. C'est-à-dire qu'à Périgueux nous aurons à la fois le vainqueur du tour, le maillot jaune et que nous serons la dernière étape avant les Champs Elysées à Paris.

Chacun se souvient des 3 jours du tour en Dordogne en 1994, il y a 20 ans déjà, et de la formidable fête que cela avait été. C'est une formidable opportunité de mettre en avant, de faire connaître notre ville Périgueux dans le monde entier, avec les quelques 5 millions de téléspectateurs que nous aurons ce jour là, les 4 500 personnes de la caravane du Tour qui consomment, et les dizaines de milliers de spectateurs que nous aurons le long du parcours et notamment sur Périgueux.

Le partenariat entre ASO, la Commune de Périgueux et le Département de la Dordogne se traduirait par la signature d'une convention par laquelle Amaury Sport Organisation (ASO) s'engagerait à organiser l'arrivée d'une étape contre la montre entre Bergerac et Périgueux le samedi 26 juillet 2014, moyennant le versement d'une rémunération de 100 000 € HT, partagée à parts égales entre la Commune et le Département à concurrence chacune de 50 000 € HT.

Vous trouverez en annexe le projet de la convention.

Une deuxième convention sera signée avec le Conseil Général, uniquement pour ce qui est du volet « promotion » de cet événement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Amaury Sport organisation et le Conseil Général de la Dordogne les conventions de partenariat pour l'accueil de la 26ème étape du Tour de France le 26 juillet prochain.

M. le Maire

Merci M. Le Vacon.

Mme Boras

Juste une petite remarque parce que, comme beaucoup de périgourdins c'est vrai, je suis vraiment très fière que cette étape importante du Tour de France arrive à Périgueux. Et en fait cette somme je la vois presque comme un investissement car c'est vrai que je pense que cela donnera envie aux millions de téléspectateurs qui verront l'étape de venir découvrir notre belle ville.

M. le Maire

Je partage tout à fait votre avis Mme Boras et je pense qu'effectivement il y a le volet sportif, le volet promotionnel et le volet économique.

Je dis bien le volet économique, qu'il ne faut pas négliger, en contrepartie d'un investissement de la part de la ville somme toute modeste sur le fond même, si pour être tout à fait complet, nous aurons quelques travaux d'aménagements, de protection à faire. Mais nous n'avons pas d'aménagement de voirie lourds à faire, nous n'avons pas de chapiteaux spécifiques à louer et à monter.

D'autres villes sont obligées de louer du matériel, de louer des équipements particuliers, nous ne sommes pas dans ce cas pour 2 raisons.

Nous avons des équipements à proximité de l'arrivée qui conviennent aux organisateurs, notamment le lycée Laure Gatet où sera implantée la salle de presse. Il s'agit, comme vous l'avez dit Mme Boras, d'une étape contre la montre. C'est-à-dire que les coureurs arrivent un à un, donc il n'y a pas les mêmes contraintes que quand c'est un peloton entier qui arrive.

Est ce qu'il y a des oppositions à la signature de ces conventions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas non plus. Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Société Amaury Sport organisation et le Conseil Général de la Dordogne, les conventions de partenariat pour l'accueil de la 26ème étape du Tour de France le 26 juillet prochain.

M. Moutawakkil

Pour revenir à toute à l'heure, j'avais bien raison, l'INPI, c'est l'Institut National de la Propriété Industrielle.

M. le Maire

Merci d'avoir corrigé M. Moutawakkil.

RAPPORT N° 22 GESTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
(rapporteur M. le Maire)

M. le Maire

Il s'agit d'une information. Vous avez eu dans vos dossiers la brochure sur le plan communal de sauvegarde, ce que l'on appelle le PCS. Vous avez la description de cet objet et je dois vous dire que ce sont nos services qui ont conçu et rédigé l'ensemble de ce document. Il sera imprimé à 10 000 exemplaires, sera téléchargeable sur le site de la ville et sera diffusé auprès des professionnels de l'immobilier, des assureurs et des professions juridiques.

RAPPORT N° 23 MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS CONCLUS DU 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE 2013 DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
(rapporteur M. BOUDY)

M. Boudy

Vous avez reçu la liste des marchés conclus au cours de cette année 2013.

Il faut savoir qu'il y a eu 63 consultations lancées, près de 400 offres remises et M. le Maire a signé 173 actes d'engagement, en majorité pour des entreprises locales, notamment pour des entreprises de voirie et des travaux de bâtiment sur les deux gros chantiers constitués par l'aménagement du pôle socio-culturel du Gour de l'Arche et l'école élémentaire de la Cité.

Sur la mandature complète, c'est 280 consultations qui ont été lancées pour plus de 2 080 soumissions reçues et 880 actes d'engagement signés.

M. le Maire

Merci M. Boudy.

Des remarques ?

Mme Perraud Dausse

Je vois qu'on a renouvelé le bail de la Plume Medicis pour une durée de 9 ans, mais on a bien vendu le bâtiment où Plume Médicis est installée, rue Limogeanne ?

M. le Maire

Non il n'est pas vendu.

Mme Perraud Dausse

Il n'est pas vendu ?

M. le Maire

Non non, il n'est pas vendu, mais c'est en bonne voie, le sous-seing est signé.

Mme Perraud Dausse

Je croyais qu'il était vendu.

M. le Maire

Nous avons un acquéreur qui fait des études d'aménagement et vous savez que c'est un bâtiment qui est classé, inscrit et qui peut bénéficier de la défiscalisation Malraux.

RAPPORT N° 24 - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA VILLE DE PERIGUEUX **(rapporteur Mme LABAILS)**

Mme Labails

Merci M. le Maire.

Ce dernier point porte sur l'élaboration du projet éducatif de la Ville de Périgueux, qui fixe les grands objectifs éducatifs qui permettront à la ville de déclarer les accueils collectifs de mineur qu'elle organise au titre du centre social et du service éducation enfance et jeunesse. C'est-à-dire pour les ateliers périscolaires qui sont organisés depuis le 1^{er} septembre.

Les objectifs éducatifs ne sont pas nouveaux puisqu'ils sont issus du projet éducatif local qui est joint en annexe et que nous avons élaboré en début de mandature.

Donc les objectifs sont :

- favoriser l'accès de tous au sport, à la culture et aux savoirs,
- développer l'apprentissage du « vivre ensemble »,
- permettre à chaque personne de construire son parcours éducatif et social,
- poursuivre les dynamiques collectives au niveau des quartiers et entre quartiers,
- promouvoir l'innovation pour s'adapter aux besoins des personnes,
- et favoriser l'égalité.

M. le Maire

Merci Mme Labails.

Nous voici arrivé au terme du dernier Conseil Municipal de la mandature. Je tiens, en ce moment un peu particulier, à remercier l'ensemble des membres de cette assemblée pour l'intérêt qu'ils ont porté à la ville de Périgueux, pour leur investissement, à titre personnel, dans vos fonctions respectives, quelles soient dans l'opposition où les choses ne sont pas toujours simples, quelles soient dans la majorité. Vous avez eu, me semble-t-il, le souci de porter les positions selon vos convictions, selon vos choix, selon des orientations que vous souhaitiez mettre en œuvre pour la Ville. Vous l'avez fait dans la sincérité, la loyauté, dans l'esprit de notre République et pour cela je vous en sais gré.

Un certain nombre d'entre nous ne seront pas présents dans le prochain conseil municipal, pour des raisons diverses. J'espère qu'ils garderont un bon souvenir de cette période de 6 années de travail, comme tout à l'heure Mme Dartencet le soulignait.

Nous avons, les uns et les autres, à nos places respectives, eu le souci de nous écouter, de nous comprendre. Et je vais le dire, même si le terme peut vous paraître un peu fort, sans arrière pensée personnelle, c'est toujours l'intérêt général qui guidait les uns et les autres.

En cela vous avez fait honneur à vos mandats, à vos engagements et à la confiance qui vous a été donnée en 2008 lors de l'élection par les citoyens de la ville de Périgueux.

Nous rentrons, nous sommes rentrés même, dans une période un peu particulière qui est la campagne électorale. J'en ai fait beaucoup, un certain nombre ici en on fait beaucoup. Ce sont des moments particuliers, des moments d'expression démocratique forts.

Je forme le vœu, je souhaite, que ces moments de démocratie ne soient pas perturbés par des éléments ou des considérations extérieures à l'intérêt de la Ville de Périgueux et de ses concitoyens.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, la réussite, et la place qu'il a choisi d'occuper, et je vous dis bonne campagne pour ceux qui la font. Pour les autres, je vous transmets également mes remerciements sincères et je peux vous assurer que j'ai passé 6 années, parfois un peu difficiles mais 6 années de bonheur d'élu républicain à la tête de la Ville de Périgueux.

Je vous remercie et je vous invite maintenant à prendre le verre qui va clôturer définitivement cette mandature et le public est bien sûr invité.

Applaudissements de la salle.

La séance est levée à 20 h. 40.